



* B S 5 B E 1 T S J 4 *

Dumlupınar Bulvarı No:252 (Eskişehir Yolu 9. Km.) 06530 /ANKARA

www.tobb.org.tr - tobb@hs01.kep.tr

Sayı : E-34221550-720-12359

Tarih: 24.11.2022

Konu : Komorlar Birliği İhale Çağrısı

**TÜM ODA VE BORSALARA
(Genel Sekreterlik)**

İlgi : Ticaret Bakanlığı'nın 22.11.2022 tarih ve 80236576 sayılı yazısı.

İlgide kayıtlı yazında, Antananarivo (Madagaskar) Ticaret Müşavirliğimiz tarafından iletilen bir yazıya atfen, 15 Kasım 2022 tarihinde Komorlar Birliği makamlarınca Boingoma Limanının Genişletilmesine Yönelik İhale Çağrısı yapıldığı bildirilmektedir.

İhale çağrısına ilişkin detaylı bilgi ekte yer almaktadır.

Bilgilerinizi ve konunun ilgili üyelerinize duyurulmasını rica ederim.

Saygılarımla,

e-imza

Ali Emre YURDAKUL
Genel Sekreter Yardımcısı

EK: Komorlar Birliği İhale Çağrısı (75 sayfa)



Evrakı Doğrulamak İçin : <https://belgedogrula.tobb.org.tr/belgedogrulama.aspx?eD=BS5BE1TSJ4>

Tel : +90 (312) 218 20 00 (PBX) - Faks : +90 (312) 219 40 90 -91 -92... - E-Posta : info@tobb.org.tr

Bilgi İçin: Aybike Gül DEMİR - Tel : - E-Posta : aybike.demir@tobb.org.tr



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

Document de Sélection Initiale Travaux

**Conception et Construction
Travaux d'extension du port de BOINGOMA à
Mohéli – Union des Comores**

Novembre 2022

Sommaire

Avis Spécifique de Passation de Marché - Invitation à la Sélection Initiale

Document de Sélection Initiale : Passation de Marché de Travaux (Conception et Construction)

PARTIE 1 – PROCÉDURES DE SÉLECTION

Section I - Instructions aux Candidats (IC)

La présente Section fournit des renseignements pour aider les Candidats à préparer et à soumettre leurs Demandes de Sélection Initiale (« Demandes »). Des informations sont également fournies sur l'ouverture et l'évaluation des Candidatures. **La section I contient des dispositions qui doivent être utilisées sans modification.**

Section II – Données Particulières de la Sélection Initiale (DPSI)

Cette Section comprend des dispositions qui sont spécifiques à chaque marché et complètent la Section I, Instructions aux Candidats.

Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale

La présente Section précise les méthodes, les critères et les exigences à utiliser pour déterminer comment les Candidats doivent être initialement sélectionnés et invités plus tard à soumettre des Propositions.

Section IV - Formulaires de Candidature

Cette Section comprend la Lettre de Soumission de Candidature et d'autres formulaires qui doivent être soumis avec la Demande.

Section V - Pays éligibles

Cette Section contient des informations concernant les pays éligibles.

Section VI - Fraude et corruption

Cette Section fournit aux Candidats la référence à la politique de la Banque en matière de Fraude et de Corruption applicable au processus de Sélection Initiale.

PARTIE 2 – EXIGENCES DU MAÎTRE D’OUVRAGE

Section VII – Contenu des Exigences du Maître d’Ouvrage

Cette Section comprend une description sommaire, le calendrier de mise en œuvre et les Données sur le Site et d’autres Données sur les Travaux (Conception et Construction) relatifs à cette Sélection Initiale. Le contenu des Travaux peut également inclure un résumé des exigences environnementales et sociales (ES) (y compris les exigences relatives à l’Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel (HS)) qui doivent être satisfaites par l’entrepreneur dans l’exécution des travaux.

Avis Spécifique de Passation de Marchés

Invitation à la Sélection Initiale

Maître d’Ouvrage : *Ministère des Transports Maritime et Aérien*

Projet : *Projet Connectivité Inter-Îles des Comores (PICMC)*

Titre du Marché : *Travaux d’extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores*

Pays : *Union des Comores*

N° de don : *E0190*

Numéro de DSİ : *2022/11-01/MTMA/PICMC/DSI/BOINGOMA*

Émis le : *15 Novembre 2022*

1. L’Union des Comores a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores, et a l’intention d’appliquer une partie du produit aux paiements en vertu du marché pour les travaux d’extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores.
2. L’Unité de Projet du PICMC a l’intention de sélectionner initialement les Candidats pour les Travaux d’extension du Port de BOINGOMA à Mohéli. Les éléments du programme à retenir sont les suivants :
 - Construction de deux (02) quais de 136 m et 120m avec une digue de 275m de long
 - Cote de dragage retenue à -5,00 m CM pour la souille du quai de marchandise
 - Digue de protection à talus
 - Réhabilitation de la jetée d'accès
 - Aménagement d'une zone de chargement / déchargement pour les embarcations à coque en V
 - Accès maritime sécurisé pour les navires
 - Aménagement du terre-plein
 - Bâtiments : gare maritime avec contrôle et règle de sécurité ISPS, hangar de stockage des marchandises
 - Voirie et réseaux
 - Clôture, ISPS
3. On s’attend à ce que la Demande de Propositions soit émise en Février 2023.
4. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement sur les marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs du FPI quatrième édition – novembre 2020 (« Règlement sur les marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement sur les marchés.
5. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de l’Unité de Gestion du projet à l’adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 8 heures à 16 heures – heure locale de Moroni Union des Comores. Le document sera téléchargé du site WEB du Projet www.picmc.km sur le lien suivant : [PROJET CONNECTIVITE INTER-ILE DES COMORES \(picmc.km\)](http://www.picmc.km). Les réponses aux clarifications demandées par les candidats et les modifications apportées aux documents initiaux de sélection, le cas échéant, ne seront pas envoyées directement par courrier électronique aux candidats. Toutes les réponses aux clarifications et aux modifications seront publiées dans le fichier lié ci-dessus et les candidats sont seuls responsables de la surveillance du lien pendant la procédure d’appel d’offres pour toutes les notifications relatives à cette DSİ.

6. Les candidatures de Sélection Initiale doivent être soumises dans des enveloppes clairement marquées et livrées à l'adresse ci-dessous à *14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores)* le *27 Décembre 2022*. Les candidatures tardives seront rejetées.

Projet Connectivité Inter-Îles des Comores

Monsieur MOHAMED MMADI AHAMADA, Coordinateur

Moroni Coulée – Route Garage : +269 733 21 63

Email : connectivitecomoros@gmail.com copie à coordi.connectivitecomoros@gmail.com et

rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Site web : www.picmc.km

Invitation pour Sélection Initiale

*Travaux d'Extension du port de BOINGOMA à
Mohéli – Union des Comores – Conception et
Construction*

Maître d’Ouvrage : *Ministère des Transports Maritime et Aérien*

Projet : *Projet Connectivité Inter-Îles des Comores*

Titre du marché : *Travaux d’extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores*

Pays : *Union des Comores*

N° de don : *E0190*

Numéro de DSI : *2022/11-01/MTMA/PICMC/DSI/BOINGOMA*

Émis le : *15 Novembre 2022*

Table des matières

PARTIE 1 – Procédures de Sélection Initiale.....	1
Section I - Instructions aux Candidats	2
Section II – Données Particulières de Sélection Initiale (DPSI).....	17
Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale	20
Section IV - Formulaires de Candidature.....	31
Section V. Pays éligibles.....	51
Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption.....	53
PARTIE 2 - Spécifications des Travaux.....	55

PARTIE 1 – Procédures de Sélection Initiale

Section I - Instructions aux Candidats

Contenu

A. Généralités	3
1. Champ d'application	3
2. Source des Fonds	3
3. Fraude et Corruption	3
4. Candidats Eligibles	4
5. Éligibilité	5
B. Contenu du Document de Sélection Initiale.....	6
6. Sections du Document de Sélection Initiale	6
7. Clarification du Document de Sélection Initiale et de la réunion préalable à la Candidature.....	6
8. Modification du Document de Sélection Initiale.....	7
C. Préparation des Candidatures	7
9. Coût des Candidatures.....	7
10. Langue de la Candidature	7
11. Documents comprenant la Candidature	7
12. Lettre de Soumission de Candidature	8
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat	8
14. Documents établissant les Qualifications du Candidat	8
15. Signature de la Candidature et nombre de Copies	8
D. Soumission des Candidatures.....	9
16. Cachetage et Marquage des Candidatures.....	9
17. Date limite de Soumission des Candidatures	9
18. Demandes tardives	9
19. Ouverture des Candidatures	9
E. Procédures d'Evaluation des Candidatures	9
20. Confidentialité	9
21. Clarification des Candidatures	10
22. Conformité des Candidatures	10
23. Marge de Préférence	10
24. Sous-traitants	10
F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats	10
25. Évaluation des Candidatures	10
26. Droit du Maître d'Ouvrage d'accepter ou de rejeter les Candidats	13
27. Sélection Initiale des Candidats	13
28. Notification de la Sélection Initiale	14
29. Demande de Propositions	14
30. Changements dans les Qualifications des Candidats	15
31. Plainte Relative à la Passation de Marché.....	15

Section I - Instructions aux Candidats (IC)

A. Généralités

1. Champ d'application 1.1 Dans le cadre de l'invitation à la Sélection Initiale indiquée à la section II, Données Particulières de Sélection Initiale (**DPSI**), le Maître d’Ouvrage, tel que défini **dans les DPSI**, délivre le présent document de Sélection Initiale (« Document de Sélection Initiale ») aux candidats potentiels (« Candidats ») intéressés à soumettre des candidatures (« Candidatures ») de Sélection Initiale afin de soumettre des Propositions pour la Conception et la Construction des Travaux décrits à la Section VII, Contenu des Exigences du Maître d’Ouvrage. Dans le cas où les propositions pour la Conception et la Construction des Travaux sont sollicitées en vue de marchés individuels (c'est-à-dire la procédure de tranche et de package), celles-ci sont répertoriées **dans les DPSI**. Le nombre de Demande de Propositions (DP) correspondant à cette Sélection Initiale est également fourni dans **les DPSI**.

2. Source des Fonds 2.1 L’Emprunteur ou le Bénéficiaire (ci-après dénommé « Emprunteur ») indiqué **dans les DPSI** a demandé ou reçu un financement (ci-après dénommé « fonds ») de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l’Association Internationale de Développement (ci-après dénommée « la Banque ») d’un montant spécifié dans **les DPSI**, pour le coût du projet nommé **dans les DPSI**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie des fonds aux paiements admissibles en vertu du ou des marchés découlant du processus de Demande de Propositions (DP) pour lequel cette Sélection Initiale est effectuée.

2.2 Le paiement par la Banque ne sera effectué qu'à la demande de l’Emprunteur et après approbation de la Banque, et sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions de l’Accord de Prêt (ou autre financement). L’Accord de prêt (ou autre financement) interdit le retrait du compte de prêt (ou de crédit) aux fins de tout paiement à des personnes ou entités, ou pour toute importation de biens, d'équipements, d'installations ou de matériaux, ou de services si ce paiement ou cette importation, à la connaissance de la Banque, est interdite par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l’Emprunteur ne peut tirer des droits de l'accord de prêt (ou d'autre financement) ou avoir une réclamation sur le produit du prêt (ou du crédit).

3. Fraude et Corruption 3.1 La Banque exige la conformité aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la Corruption et à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, comme indiqué à la Section VI, Fraude et corruption.

3.2 En outre, conformément à cette politique, les Candidats autorisent et obligent leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, à permettre à la Banque d'inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs à tout processus de Préqualification, processus de Sélection Initiale, soumission d'Offres (en cas de préqualification), soumission de Proposition (en cas de Sélection Initiale) et l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire auditer par des commissaires aux comptes nommés par la Banque.

4. Candidats Eligibles

4.1 Les Candidats doivent satisfaire aux critères d'éligibilité énoncés dans la présente Instruction et dans les IC 5.1.

4.2 Un Candidat peut être une entreprise qui est une entité privée, une entreprise ou une institution d'État conformément aux IC 4.9 - ou toute combinaison de ces entités sous la forme d'un groupement d'entreprises (« GE ») en vertu d'un accord existant ou avec l'intention de conclure un tel accord appuyé par une lettre d'intention. Dans le cas d'un GE, tous les membres sont solidiairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du Marché. Le GE doit désigner un représentant autorisé qui aura le pouvoir de mener toutes les activités pour et au nom de tous les membres du GE au cours du processus de Sélection Initiale, du processus de Demande de Propositions (dans le cas où le GE soumet une Proposition) et pendant l'exécution du marché (dans le cas où le GE se voit attribuer le marché). Sauf indication contraire **dans les DPSI**, il n'y a pas de limite au nombre de membres d'un GE.

4.3 Une entreprise n'est pas autorisée à participer à la sélection initiale pour le même marché à la fois en tant qu'entreprise individuelle et en tant que partie d'un GE ou en tant que sous-traitant. Toutefois, une entreprise peut participer en tant que sous-traitant à plus d'une Candidature, mais uniquement en qualité de sous-traitant. Les demandes soumises en violation de cette procédure seront rejetées.

4.4 Une entreprise et l'une quelconque de ses sociétés affiliées (qui contrôlent directement ou indirectement, sont contrôlées par cette entreprise ou sont sous contrôle commun avec cette entreprise) ne sont pas autorisées à soumettre plus d'une Candidature de sélection initiale pour le même marché, que ce soit individuellement, en tant que GE ou en tant que sous-traitant entre elles. Les Candidatures soumises en violation de cette procédure seront rejetées.

4.5 Un Candidat peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, sous réserve des restrictions prévues aux DPIS 5.1. Un Candidat est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il est constitué, incorporé ou enregistré et opère conformément aux dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants ou fournisseurs spécialisés proposés pour toute partie du Marché, y compris les Services connexes.

4.6 Les Candidats et les sous-traitants spécialisés ou fournisseurs proposés pour toute partie du Marché, y compris les services connexes (aux fins de la présente IP 4.6, ci-après dénommés « Candidats ») ne doivent pas être en conflit d'intérêts. Les Candidats seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts, s'ils ont, ou l'un de leurs affiliés, participé en tant que consultant à la préparation des Exigences du Maître d'Ouvrage (autre que la conception à réaliser dans le cadre de ce Marché de Conception et de Construction de Travaux) ou ont été embauchés ou proposés d'être embauchés par le Maître d'Ouvrage ou l'Emprunteur en tant qu'ingénieur pour la mise en œuvre contractuelle de la Conception et de la Construction des Travaux qui font l'objet de la présente Sélection initiale. De plus, les Candidats peuvent être considérés comme ayant un conflit d'intérêts s'ils ont une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel professionnel de l'Emprunteur (ou de l'agence d'exécution du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui: (i) sont directement ou indirectement impliqués dans la préparation du Document de Sélection Initiale ou du Document de Demande de Propositions (DP) ou des spécifications du Marché, et/ou le processus

d'évaluation de la Proposition de ce Marché; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de passation de marché et de l'exécution du Marché.

4.7 Un Candidat qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives anticorruption de la Banque, et conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 (d) ne peut être préqualifié, initialement sélectionné pour, soumissionner, proposer ou se voir attribuer un marché financé par la Banque ou bénéficier d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant la période que la Banque aura déterminée.

4.8 La liste des entreprises et des particuliers radiés est disponible comme spécifié **dans les DPSI**.

4.9 Les Candidats qui sont des entreprises ou des institutions publiques dans le pays du Maître d'Ouvrage peuvent être éligibles pour être initialement sélectionnés, concourir et se voir attribuer un ou plusieurs marchés uniquement s'ils peuvent établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'ils : (i) sont juridiquement et financièrement autonomes ; (ii) opèrent en vertu du droit commercial ; et (iii) ne sont pas sous la supervision du Maître d'Ouvrage.

4.10 Un Candidat ne doit pas être suspendu par le Maître d'Ouvrage de soumissionner ou de soumettre des propositions à la suite de l'exécution d'une déclaration de garantie de Soumission ou de Proposition.

4.11 Le Candidat doit fournir les preuves documentaires d'éligibilité satisfaisantes pour le Maître d'Ouvrage, comme le Maître d'Ouvrage doit raisonnablement le demander.

4.12 Une entreprise qui fait l'objet d'une sanction d'exclusion de la part de l'Emprunteur d'obtenir un marché est admissible à participer à cette passation de marché, à moins que la Banque, à la demande de l'Emprunteur, ne soit convaincue que l'annulation :

- a) se rapporte à la fraude ou à la corruption ; et
- b) a suivi une procédure judiciaire ou administrative qui a permis à l'entreprise d'assurer une procédure régulière adéquate.

5. Éligibilité

5.1 Les entreprises et les particuliers peuvent ne pas être éligibles s'ils sont ressortissants de pays inéligibles comme indiqué à la section V. Les pays, personnes ou entités ne sont pas éligibles si : (a) en raison de la loi ou de la réglementation officielle, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue que cette exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis; ou (b) par un acte de conformité à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à tout pays, personne ou entité dans ce pays. Lorsque la Conception et la Construction des Travaux sont mises en œuvre au-delà des

frontières juridictionnelles (et que plus d'un pays est un Emprunteur et participe à la passation des marchés), l'exclusion d'une entreprise ou d'une personne sur la base de l'IC 5.1 (a) ci-dessus par tout pays peut être appliquée à ce marché dans d'autres pays concernés, si la Banque et les Emprunteurs impliqués dans le marché en conviennent.

B. Contenu du Document de Sélection Initiale

6. Sections du Document de Sélection Initiale

6.1 Le présent Document de Sélection Initiale comprend les parties 1 et 2 qui comprennent toutes les sections indiquées ci-dessous et qui doivent être lues conjointement avec tout addenda publié conformément à l'IC 8.

PARTIE 1 Procédures de sélection initiales

- Section I - Instructions aux Candidats (IC)
- Section II – Données Particulières de la Sélection Initiale (DPSI)
- Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale
- Section IV - Formulaires de Candidature
- Section V – Pays éligibles
- Section VI – Fraude et Corruption

PARTIE 2 Exigences du Maître d’Ouvrage

- Section VII - Portée des Exigences du Maître d’Ouvrage

6.2 À moins qu'ils ne soient obtenus directement du Maître d’Ouvrage, le Maître d’Ouvrage n’accepte aucune responsabilité quant à l’exhaustivité du document, des réponses aux demandes de clarification, du procès-verbal de la réunion préalable à la demande (le cas échéant) ou des addendas au document de Sélection Initiale conformément aux IC 8. En cas de divergence, les documents délivrés directement par le Maître d’Ouvrage prévaudront.

6.3 Le Candidat est tenu d'examiner toutes les instructions, formulaires et termes du Document de Sélection Initiale et de fournir avec sa Candidature tous les renseignements ou documents requis par le Document de Sélection Initiale.

7. Clarification du Document de Sélection Initiale et de la réunion préalable à la Candidature

7.1 Un Candidat qui a besoin d'une clarification du Document de Sélection Initiale doit contacter le Maître d’Ouvrage par écrit à l'adresse du Maître d’Ouvrage indiquée dans les **DPSI**. Le Maître d’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que cette demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de soumission des candidatures. Le Maître d’Ouvrage doit transmettre une copie de sa réponse à tous les Candidats potentiels qui ont obtenu le Document de Sélection Initiale directement du Maître d’Ouvrage, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source. Si cela est indiqué dans les **DPSI**, le Maître d’Ouvrage doit également publier rapidement sa réponse sur la page Web identifiée dans les **DPSI**. Si le Maître d’Ouvrage juge nécessaire de modifier le Document de Sélection Initiale à la suite d'une clarification, il doit le faire en suivant la procédure prévue par les IC 8 et conformément aux dispositions des IC 17.2.

7.2 S'il est indiqué **dans les DPSI**, le représentant désigné du Candidat est invité, aux frais du Candidat, à assister à une réunion préalable à la demande au lieu, à la date et à l'heure mentionnés **dans les DPSI**. Au cours de cette réunion préalable à la Candidature, les Candidats potentiels peuvent demander des éclaircissements sur les exigences du projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Document de Sélection Initiale.

7.3 Les procès-verbaux de la réunion préalable à la Candidature, le cas échéant, y compris le texte des questions posées par les Candidats, y compris celles posées pendant la réunion (sans identifier la source) et les réponses données, ainsi que toutes les réponses préparées après la réunion seront transmis rapidement à tous les Candidats potentiels qui ont obtenu le Document de Sélection Initiale. Toute modification du Document de Sélection Initiale qui pourrait devenir nécessaire à la suite de la réunion préalable à la Candidature doit être effectuée par le Maître d'Ouvrage exclusivement au moyen d'un addenda conformément aux IC 8. La non-participation à la réunion préalable à la demande ne sera pas un motif de disqualification d'un Candidat.

8. Modification du Document de Sélection Initiale

8.1 À tout moment avant la date limite de soumission des Candidatures, le Maître d'Ouvrage peut modifier le Document de Sélection Initiale en publiant un addenda.

8.2 Tout addenda émis doit faire partie du Document de Sélection Initiale et doit être communiqué par écrit à tous les candidats qui ont obtenu le Document de Sélection Initiale du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage doit publier rapidement l'Addenda sur la page Web du Maître d'Ouvrage identifiée **dans les DPSI**.

8.3 Afin de donner aux Candidats un délai raisonnable pour tenir compte d'un Addenda lors de la préparation de leurs Candidatures, le Maître d'Ouvrage peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des Candidatures conformément aux IC 17.2.

C. Préparation des Candidatures

9. Coût des Candidatures

9.1 Le Candidat doit supporter tous les frais associés à la préparation et à la présentation de sa Candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat du processus de Sélection Initiale.

10. Langue de la Candidature

10.1 La Candidature ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à la Sélection Initiale échangés par le Candidat et le Maître d'Ouvrage, doivent être rédigés dans la langue spécifiée **dans les DPSI**. Les pièces justificatives et la documentation imprimée qui font partie de la Candidature peuvent être dans une autre langue, à condition qu'elles soient accompagnées d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée **dans les DPSI**, auquel cas, aux fins de l'interprétation de la Demande, la traduction doit prévaloir.

11. Documents comprenant la Candidature

11.1 La Candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Lettre de soumission de la Candidature**, conformément aux IC 12.1;
- Eligibilité** : preuve documentaire établissant l'éligibilité du Candidat, conformément aux IC 13.1;

c) **Qualifications** : preuves documentaires établissant les qualifications du Candidat, conformément aux IC 14; et

d) tout autre document requis tel que spécifié **dans les DPSI**.

11.2 Le Candidat doit fournir des informations sur les commissions et les avantages, le cas échéant, payés ou à payer aux agents ou à toute autre partie relative à la présente Candidature.

12. Lettre de Soumission de Candidature 12.1 Le Candidat doit remplir une Lettre de Soumission de Candidature comme indiqué à la section IV, Formulaires de Candidature. Cette Lettre doit être remplie sans modification de son format.

13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux IC 4, le Candidat doit remplir les déclarations d'éligibilité dans la Lettre de Soumission de Candidature et les formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2, inclus dans la section IV, Formulaires de Candidature.

14. Documents établissant les Qualifications du Candidat 14.1 Afin d'établir ses qualifications pour exécuter le(s) marché(s) conformément à la section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale, le Candidat doit fournir les informations demandées dans les fiches d'information correspondantes incluses dans la section IV, Formulaires de Candidature.

14.2 Chaque fois qu'un formulaire de Candidature exige qu'un Candidat indique un montant en termes monétaires, les Candidats doivent indiquer l'équivalent en USD en utilisant le taux de change déterminé comme suit:

(a) pour le chiffre d'affaires de la construction ou les données financières requises pour chaque année – le taux de change en vigueur le dernier jour de l'année civile concernée (au cours de laquelle les montants de cette année doivent être convertis); et

(b) valeur d'un marché unique – le taux de change en vigueur à la date du marché.

Les taux de change sont prélevés sur la source accessible au public identifiée **dans les DPSI**. Toute erreur dans la détermination des taux de change dans l'Application peut être corrigée par le Maître d'Ouvrage.

15. Signature de la Candidature et nombre de Copies 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents comprenant la Candidature tel que décrit dans les IC 11 et le marquer clairement « ORIGINAL ». L'original de la Candidature doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Dans le cas où le Candidat est un GE, la demande doit être signée par un représentant autorisé du GE au nom du GE et de manière à être juridiquement contraignante pour tous les membres, comme en témoigne une procuration signée par leurs signataires légalement autorisés.

15.2 Le Candidat doit soumettre des copies de la Candidature originale signée, au numéro spécifié **dans les DPIS**, et les marquer clairement « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original prévaudra.

D. Soumission des Candidatures

16. Cachetage et Marquage des Candidatures	<p>16.1 Le Candidat doit joindre l'original et les copies de la Candidature dans une enveloppe scellée qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) porter le nom et l'adresse du Candidat ; b) être adressée au Maître d'Ouvrage, conformément aux IC 17.1 ; c) porter l'identification spécifique de ce processus de Sélection Initiale indiquée dans les DPSI 1.1. <p>16.2 Le Maître d'Ouvrage n'acceptera aucune responsabilité pour ne pas traiter toute enveloppe qui n'a pas été identifiée comme requis dans les IC 16.1 ci-dessus.</p>
17. Date limite de Soumission des Candidatures	<p>17.1 Les Candidats peuvent soumettre leurs demandes par la poste ou de la main à la main. Les Candidatures doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse et au plus tard à la date limite indiquée dans les DPSI. Lorsque cela est spécifié dans les DPSI, les Candidats ont la possibilité de soumettre leurs Candidatures par voie électronique, conformément aux procédures de soumission de Candidatures électroniques spécifiées dans les DPSI.</p> <p>17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission des Candidatures en modifiant le Document de Sélection Initiale conformément aux IC 8, auquel cas tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats sous réserve du délai précédent seront par la suite soumis au délai prolongé.</p>
18. Demandes tardives	<p>18.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter les Candidatures reçues après la date limite de soumission des Candidatures, sauf indication contraire dans les DPSI.</p>
19. Ouverture des Candidatures	<p>19.1 Le Maître d'Ouvrage doit ouvrir toutes les Candidatures à la date, à l'heure et au lieu spécifiés dans les DPSI. Les demandes tardives doivent être traitées conformément aux IC 18.1.</p> <p>19.2 Les Candidatures soumises par voie électronique (si elles sont autorisées en vertu des IC 17.1) doivent être ouvertes conformément aux procédures spécifiées dans les DPSI.</p> <p>19.3 Le Maître d'Ouvrage doit préparer un procès-verbal d'ouverture des Candidatures pour inclure, au minimum, le nom des Candidats. Une copie du procès-verbal doit être distribuée à tous les Candidats.</p>

E. Procédures d'Evaluation des Candidatures

20. Confidentialité	<p>20.1 Les informations relatives aux Candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la Sélection Initiale ne doivent pas être divulguées aux Candidats ou à toute autre personne non officiellement concernée par le processus de Sélection Initiale tant que les résultats de la Sélection Initiale n'ont pas été notifiés à tous les Candidats conformément aux IC 28.</p> <p>20.2 À partir de la date limite de soumission des Candidatures jusqu'au moment de la notification des résultats de la Sélection Initiale conformément aux IC 28, tout Candidat qui souhaite communiquer avec le Maître d'Ouvrage sur</p>
----------------------------	---

toute question liée au processus de Sélection Initiale ne peut le faire que par écrit.

21. Clarification des Candidatures

21.1 Pour faciliter l'évaluation des Candidatures, le Maître d'Ouvrage peut, à sa discréTION, demander à un Candidat une clarification (y compris les documents manquants) de sa Candidature, à soumettre dans un délai raisonnable indiqué. Toute demande d'éclaircissements de la part du Maître d'Ouvrage et toutes les clarifications du Candidat doivent être par écrit.

21.2 Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements et/ou les documents demandés à la date et à l'heure fixées dans la demande de clarification du Maître d'Ouvrage, sa demande sera évaluée en fonction des renseignements et des documents disponibles au moment de l'évaluation de la Candidature.

22. Conformité des Candidatures

22.1 Le Maître d'Ouvrage peut rejeter toute Candidature qui ne répond pas aux exigences du Document de Sélection Initiale. Si les renseignements fournis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent des éclaircissements conformément aux IC 21.1, et que le Candidat ne fournit pas de clarification satisfaisante et/ou des renseignements manquants, cela peut entraîner la disqualification du Candidat.

23. Marge de Préférence

23.1 Sauf indication contraire **dans les DPSI**, une préférence pour les Proposants nationaux ne s'applique pas dans le processus d'appel d'offres résultant de cette sélection initiale.¹

24. Sous-traitants

24.1 Sauf indication contraire **dans les DPSI**, le Maître d'Ouvrage n'a pas l'intention d'exécuter des éléments spécifiques de la Conception et de la Construction des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance par le Maître d'Ouvrage (appelés « Sous-traitants désignés »).

24.2 Le Candidat ne doit pas proposer de sous-traiter l'intégralité du marché. Le Candidat peut proposer des sous-traitants pour certaines parties spécialisées du marché. Les candidats qui envisagent de faire appel à ces sous-traitants spécialisés doivent préciser, dans la Lettre de Soumission de la Candidature, les parties du marché qu'il se propose de sous-traiter ainsi que les détails des sous-traitants proposés, y compris leur qualification et leur expérience.

F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats

25. Évaluation des Candidatures

25.1 Le Maître d'Ouvrage doit utiliser les facteurs, méthodes, critères et exigences définis à la section III, Critères et Exigences de Sélection Initiale et les DPSI pour évaluer les qualifications des Candidats, et aucun autre facteur, méthode, critère ou exigence ne doit être utilisé. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de renoncer à des écarts mineurs par rapport aux critères de qualification s'ils n'affectent pas de manière importante la

¹ Une entreprise individuelle est considérée comme un Proposant national aux fins de la marge de préférence si elle est enregistrée dans le pays de l'Employeur, si elle détient plus de 50 pour cent de la propriété par des ressortissants du pays de l'Employeur et si elle ne sous-traite pas plus de 10 pour cent du prix du contrat, à l'exclusion des sommes provisoires, à des entrepreneurs étrangers. Les coentreprises sont considérées comme des proposants nationaux et ne peuvent bénéficier de la préférence nationale que si les entreprises membres individuelles sont enregistrées dans le pays de l'employeur, ont plus de 50% de propriété par des ressortissants du pays de l'employeur et la coentreprise doit être enregistrée dans le pays de l'emprunteur. L'entreprise ne sous-traite pas plus de 10 % du prix du contrat, à l'exclusion des montants provisoires, à des entreprises étrangères. Les coentreprises entre entreprises étrangères et nationales ne seront pas admissibles à la préférence nationale.

capacité technique et les ressources financières d'un Candidat pour exécuter le Marché.

25.2 Les Sous-traitants proposés par le Candidat doivent être pleinement qualifiés pour leurs parts dans le marché. Les qualifications du sous-traitant ne doivent pas être utilisées par le Candidat pour se qualifier pour le marché à moins que le Candidat ne les désigne comme sous-traitants spécialisés, auquel cas, les qualifications du sous-traitant spécialisé proposées par le demandeur peuvent être ajoutées aux qualifications du Candidat aux fins de l'évaluation, si spécifié dans les DPSI.

25.3 En cas de marchés multiples, les Candidats doivent indiquer dans leurs Candidatures le marché individuel ou la combinaison de marchés qui les intéresse. Le Maître d'Ouvrage doit d'abord sélectionner chaque Candidat pour la combinaison maximale de marchés pour lesquels le Candidat a ainsi manifesté son intérêt et pour lesquels le Candidat répond aux exigences globales appropriées spécifiées à la section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale.

25.4 Toutefois, en ce qui concerne l'expérience spécifique au titre de la section III (Critères et Exigences de Qualification), 4.2, le Maître d'Ouvrage sélectionnera une ou plusieurs des options identifiées ci-dessous :

N est le nombre minimum de marchés

V est la valeur minimale d'un seul marché.

(a) Sélection Initiale pour un Marché :

Option 1: (i) N marchés, chacun de valeur minimale V;

Ou

Option 2: (i) N marchés, chacun de valeur minimale V,

Ou

(ii) Inférieur ou égal à N marchés, chacun de valeur minimale V, mais avec une valeur totale de tous les contrats égale ou supérieure à $N \times V$

(b) Sélection initiale pour les marchés multiples

Option 1: (i) Les exigences minimales pour le(s) marché(s) combiné(s) sont les exigences globales pour chaque marché pour lequel le Candidat a demandé comme suit, et N1, N2, N3, etc. doivent être des marchés différents :

Lot 1 : N1 Marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

Lot 2 : N2 Marchés, chacun de valeur minimale V2;

Lot 3: N3 Marchés, chacun de valeur minimale V3; -
---etc.

Ou

Option 2: (i) Les exigences minimales pour le(s) marché(s) combiné(s) sont les exigences globales pour chaque contrat pour lequel le demandeur a demandé comme suit, et N1, N2, N3, etc. sont des marchés

differents:

Lot 1 : N1 Marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

Lot 2 : N2 Marchés, chacun de valeur minimale V2 ;

Lot 3 : N3 Marchés, chacun de valeur minimale V3; ----etc.,

Ou

ii) **Lot 1 :** N1 Marchés, chacun de valeur minimale V1; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N1, chacun de valeur minimale V1, mais avec une valeur totale de tous les contrats égale ou supérieure à $N1 \times V1$

Lot 2 : N2 Marchés, chacun de valeur minimale V2; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N2, chacun de valeur minimale V2, mais avec une valeur totale de tous les contrats égale ou supérieure à $N2 \times V2$

Lot 3 : N3 Marchés, chacun de valeur minimale V3; ou nombre de marchés inférieurs ou égaux à N3, chacun de valeur minimale V3, mais avec une valeur totale de tous les contrats égale ou supérieure à $N3 \times V3$ ----, etc.

Ou

Option 3 : (i) Les exigences minimales pour les marchés combinés sont les exigences globales pour chaque contrat pour lequel le Candidat a demandé comme suit, et N1, N2, N3, etc. sont des marchés différents :

Lot 1 : N1 Marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

Lot 2 : N2 Marchés, chacun de valeur minimale V2;

Lot 3 : N3 Marchés, chacun de valeur minimale V3; ----etc.,

Ou

ii) **Lot 1 :** N1 Marchés, chacun de valeur minimale V1; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N1, chacun de valeur minimale V1, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à $N1 \times V1$

Lot 2 : N2 Marchés, chacun de valeur minimale V2; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N2, chacun de valeur minimale V2, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à $N2 \times V2$

Lot 3 : N3 Marchés, chacun de valeur minimale V3; ou nombre de marchés inférieurs ou égaux à

N3, chacun de valeur minimale V3, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à N3 x V3 ---etc.,

Ou

(iii) Sous réserve de la conformité au point (ii) ci-dessus en ce qui concerne la valeur minimale d'un seul marché pour chaque lot, le nombre total de marchés est égal ou inférieur à N1 + N2 + N3 +--, mais la valeur totale de tous ces marchés est égale ou supérieure à N1 x V1 + N2 x V2 + N3 x V3 + ---.

25.5 Seules les qualifications du Candidat doivent être prises en compte. Les qualifications d'autres entreprises, y compris les filiales, les entités mères, les sociétés affiliées, les sous-traitants (autres que les sous-traitants spécialisés conformément aux IC 25.2 ci-dessus) ou toute autre entreprise différente du Candidat ne seront pas prises en compte.

26. Droit du Maître d’Ouvrage d’accepter ou de rejeter les Candidats

26.1 Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute Candidature, et d’annuler le processus de Sélection Initiale et de rejeter tous les Candidats à tout moment, sans pour cette part encourir aucune responsabilité envers les Candidats.

27. Sélection Initiale des Candidats

27.1 Le nombre de Candidats que le Maître d’Ouvrage peut sélectionner initialement (x = nombre minimum, y = nombre maximum) est spécifiée **dans les DPSI**.

27.2 La Sélection Initiale des Candidats comporte plusieurs étapes, comme suit :

(a) **Étape 1 - Tableau 1 Évaluation** : La première étape de la Sélection Initiale comprend l'évaluation par rapport aux méthodes, critères et exigences décrits à la section III, tableau 1 : Critères et Exigences de Qualification ;

(b) **Étape 2 – Rejet** : Les Candidats qui ne satisfont pas substantiellement aux critères et exigences de qualification du tableau 1 : Critères et Exigences de Qualification -- ne seront pas évalués plus avant et seront éliminés du processus de Sélection Initiale ;

(c) **Étape 3 - Longue liste** : Les Candidats qui répondent en grande partie aux critères et exigences de qualification du tableau 1 : Les Critères et Exigences de Qualification -- seront retenus dans une longue liste et évalués plus avant ;

(d) **Étape 4 -** Selon le nombre de Candidats qui sont inscrits sur la longue liste, l'une des options suivantes s'appliquera :

Option 1 : Tous sont Initialement Sélectionnés : Lorsque le nombre de candidats figurant sur la liste longue est $\leq x$, tous les Candidats figurant sur une liste longue sont initialement sélectionnés. Dans ce scénario, il n'est pas nécessaire d'évaluer ces Candidats inscrits sur une longue liste par rapport au Tableau 2 : Critères et Exigences notés ;

Option 2 : Les candidats sont évalués à l'aide du tableau 2 Évaluation : Lorsque le nombre de candidats figurant sur la liste

longue est $> x$, le Maître d’Ouvrage doit évaluer tous les Candidats inscrits sur la longue liste par rapport au Tableau 2 : Critères et Exigences notés. Cette méthode d’évaluation consiste à noter chaque Candidature par rapport à des critères notés à l’aide de la méthodologie de notation décrite ;

- (e) **Étape 5 - Classement des Candidats** : Les scores totaux, à partir de cette étape de l’évaluation de la Sélection Initiale, pour chaque Candidat figurant sur la liste longue sont comparés, et les Candidats sont classés en allant du score total le plus élevé au score total le plus bas ;
- (f) **Étape 6 - Sélection Initiale jusqu’à x** : Conformément aux valeurs sélectionnées par le Maître d’Ouvrage pour x et y , le Maître d’Ouvrage sélectionne initialement les Candidats qui sont classés à partir du score le plus élevé, aux Candidats classés x ;
- (g) **Étape 7 – Rejeter les Candidats y+1** : Lorsque le nombre de Candidats de la longue liste est $>y$, le Maître d’Ouvrage rejette toutes les Candidatures classées plus haut que y , c’est-à-dire classées comme $y + 1, y + 2, y + 3$, etc. ;
- (h) **Étape 8 - Facultatif, à la discrédition du Maître d’Ouvrage** : Les Candidats qui sont classés au-dessus de x , jusqu’à, et y compris y , ne sont normalement pas sélectionnés initialement. Toutefois, le classés peut, à sa seule discrédition, si cela se justifie, sélectionner initialement un ou plusieurs Candidat(s) supplémentaire(s) parmi ceux qui sont classés $x + 1$, jusqu’à y compris. Cette Sélection Initiale suivra l’ordre de classement (c’est-à-dire que le Maître d’Ouvrage ne peut pas sélectionner initialement $x + 2$, sans sélectionner initialement $x + 1$).

28. Notification de la Sélection Initiale

- 28.1 Le Maître d’Ouvrage doit aviser par écrit tous les Candidats initialement sélectionnés qu’ils ont été sélectionnés initialement. En fournissant cette notification, le Maître d’Ouvrage doit inclure les noms de tous les candidats qui ont été initialement sélectionnés.

- 28.2 Le Maître d’Ouvrage doit aviser séparément tous les autres candidats qui n’ont pas été sélectionnés initialement et qui ont été éliminés du processus. Tout Candidat qui a été éliminé du processus à ce stade peut demander, par écrit, les motifs pour lesquels il a été éliminé.

29. Demande de Propositions

- 29.1 Dans les plus rapides délais après la notification des résultats de la Sélection Initiale, le Maître d’Ouvrage doit inviter les Candidats initialement sélectionnés à soumettre des Propositions.
- 29.2 Les Proposants peuvent être tenus de fournir une Garantie de Proposition ou une Déclaration de Garantie de Proposition acceptable pour le Maître d’Ouvrage sous la forme et un montant à spécifier dans le document de demande de propositions.
- 29.3 Le Proposant retenu doit fournir une Garantie de Bonne Exécution telle que spécifiée dans le document de demande de propositions.
- 29.4 Le cas échéant, le Proposant retenu peut également être tenu de fournir une Garantie de Performance Environnementale et Sociale (ES) distincte.

29.5 Les Proposants sont tenus de fournir un Code de Conduite qui s'appliquera à leur personnel et à celui de leurs sous-traitants et qui comprend les exigences minimales spécifiées dans le document de demande de propositions.

29.6 Si le document de demande de propositions l'exige, le Proposant retenu doit fournir des renseignements supplémentaires sur sa propriété effective à l'aide du formulaire de divulgation de la propriété effective inclus dans le document demande de propositions.

29.7 Si spécifié dans le DPSI, le Maître d'Ouvrage a l'intention d'exiger des Proposants qu'ils soumettent une Déclaration d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS), en utilisant le formulaire de Déclaration d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS) inclus dans les documents de la DP.

29.8 Avant l'attribution du Marché, le Maître d'Ouvrage vérifiera que le Proposant retenu (y compris chaque membre d'un GE) n'est pas disqualifié par la Banque en raison du non-respect des obligations contractuelles de prévention et de réponse EAS/ HS. Le Maître d'Ouvrage effectuera la même vérification pour chaque sous-traitant proposé par le Proposant retenu. Si un sous-traitant proposé ne répond pas à l'exigence, le Maître d'Ouvrage exigera du Proposant qu'il propose un sous-traitant de remplacement

30. Changements dans les Qualifications des Candidats

30.1 Tout changement dans la structure ou la formation d'un Candidat après avoir été initialement sélectionné conformément aux IC 27 et invité à soumettre une proposition (y compris, dans le cas d'un GE, tout changement dans la structure ou la formation d'un membre et y compris tout changement dans tout sous-traitant spécialisé) sera soumis à l'approbation écrite du Maître d'Ouvrage avant la date limite de soumission des Propositions. Cette approbation est refusée si : (i) un Candidat initialement sélectionné propose de s'associer à un Candidat disqualifié ou, dans le cas d'un GE disqualifié, à l'un de ses membres; (ii) à la suite du changement, le Candidat ne répond plus substantiellement aux critères de qualification énoncés à la section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale Tableau 1 - Critères de Qualification et Exigences; ou (iii) ne continue plus de faire partie de la liste des candidats initialement sélectionnés à la suite de la réévaluation de la demande par le Maître d'Ouvrage conformément aux IC 27; ou (iv) de l'avis du Maître d'Ouvrage, le changement peut entraîner une réduction substantielle de la concurrence. Toute modification de ce type doit être soumise au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de la Demande de Propositions.

31. Plainte Relative à la Passation de Marché

31.1 Les procédures pour déposer une plainte relative à la passation de marché sont précisées dans les DPSI.

* H O H Q 7 D U L K 6 D \ Ō

% X E H O J H V D \ Ō O Ō (O H N W U R Q L N Ø P] D . D Q X Q X Q D J | U H * • Y H Q O L (O H N W U R Q L N Ø P] D L O H L P] D O D Q P Ø ū W Ø U
(Y U D N V R U J X O D P D V Ø K W W S V R G D E R U V D H E \ V W R E E R U J W U W E U L] H H Q Y L V L R Q 6 R U J X O D % 6 1 % - + 5 D G U H V L Q G H Q

Section II – Données Particulières de Sélection Initiale (DPSI)

A. Généralités	
ITA 1.1	<p>L’identification de l’Invitation à la Sélection Initiale est la suivante :</p> <p><i>2022/11-01/MTMA/PICMC/DSI/BOINGOMA</i></p> <p>Le Maître d’Ouvrage est :</p> <p><i>Ministère des Transports Maritime et Aérien</i></p> <p><i>Projet Connectivité Inter-Îles des Comores</i></p> <p><i>Moroni Coulée – route garage Mrikao</i></p> <p><i>Tél : +269 733 21 63</i></p> <p><i>Email : connectivitecomoros@gmail.com copie à coordi.connectivitecomoros@gmail.com et rpm.connectivitecomoros@gmail.com</i></p>
ITA 2.1	<p>L’Emprunteur est : <i>Union des Comores</i></p> <p>Montant de l’Accord de prêt ou de financement : <i>cent cinq millions de dollars (105 000 000 USD.)</i> avec cofinancement de différents bailleurs. Le nom du projet est : <i>Projet Connectivité Inter-Îles des Comores</i></p>
ITA 4.2	<p>Le nombre maximal de membres du GE est : 3.</p>
ITA 4.8	<p>Une liste des entreprises et des particuliers radiés est disponible sur le site Web externe de la Banque : http://www.worldbank.org/debarr.</p>
B. Contenu du Document de Sélection Initiale	
ITA 7.1	<p>À des fins de clarification, l’adresse du Maître d’Ouvrage est la suivante :</p> <p>« <i>identique à celui des IC 1.1 ci-dessus</i> »</p>
ITA 7.1 et 8.2	<p>Page Web</p> <p>Les réponses aux clarifications demandées par les candidats et les amendements aux documents DSI, le cas échéant, ne seront pas envoyés directement par courriel aux candidats. Toutes les réponses aux clarifications et aux modifications seront affichées dans le fichier lié ci-dessous et les candidats sont seuls responsables de la surveillance de ce lien pendant la procédure d’appel d’offres pour toutes les notifications relatives à la DSI.</p> <p>Le lien mentionné ci-dessus est :</p> <p>PROJET CONNECTIVITE INTER-ILE DES COMORES (picmc.km)</p>

ITA 7.2	La réunion préalable à la Candidature aura lieu : <i>Non</i>
----------------	--

C. Préparation des Candidatures

ITA 10.1	Ce document de Sélection Initiale a été publié dans la langue « <i>Française</i> ». Tous les échanges de correspondance doivent se faire dans la langue française. La Candidature ainsi que toute la correspondance doivent être soumises en français.
ITA 11.1 d)	Le Candidat doit soumettre avec sa Candidature les documents supplémentaires suivants : NA
ITA 14.2	La source pour déterminer les taux de change est <i>Banque Centrale des Comores (BCC)</i> .
ITA 15.2	En plus de l'original, le nombre de copies à soumettre avec la Candidature est le suivant : <i>une copie avec une version électronique</i> .

D. Présentation des Candidatures

ITA 17.1	<p>La date limite de soumission des Candidatures est la suivante :</p> <p>Date : <i>27 Décembre 2022</i></p> <p>Heure : <i>14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores)</i></p> <p>Aux fins de la soumission de la Candidature seulement, l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :</p> <p>Attention : <i>Monsieur MOHAMED MMADI AHAMADA</i></p> <p>Adresse: <i>Moroni – route garage Mrikao</i></p> <p>Ville : <i>Moroni</i></p> <p>Pays : <i>Union des Comores</i></p> <p>Téléphone : <i>+269 733 21 63</i></p> <p>Adresse électronique : connectivitecomoros@gmail.com , copie à coordi.connectivitecomoros@gmail.com</p> <p>Les Candidats « <i>doivent</i> » avoir la possibilité de soumettre leur demande par voie électronique.</p> <p>Les procédures de soumission électronique des Candidatures sont les suivantes : <i>Les soumissions peuvent être envoyées par courriel en format pdf avec un code de sécurité à l'adresse connectivitecomoros@gmail.com copie à coordi.connectivitecomoros@gmail.com et rpm.connectivitecomoros@gmail.com. Le code d'accès sera transmis en séance d'ouverture des soumissions.</i></p>
ITA 18.1	Le Maître d'Ouvrage doit rejeter les Candidatures tardives.
ITA 19.1	L'ouverture des Candidatures doit avoir lieu le <i>27 Décembre 2022 à 14 heures 05 min (heure locale de Moroni – Union des Comores)</i>
ITA 19.2	Les procédures électroniques d'ouverture des Candidatures sont les suivantes :

	<p>L'ouverture se fera par visio-conférence</p> <p>Un lien sera créé et publié sur le site Internet comme indiqué dans l'ITA 7.1 et 8.1</p>
--	---

E. Procédures d'Evaluation des Candidatures

ITA 24.1	À l'heure actuelle, le Maître d'Ouvrage <i>n'a pas l'intention de faire exécuter</i> certaines parties spécifiques du marché par des sous-traitants sélectionnés à l'avance.
-----------------	--

F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats

ITA 25.2	Les qualifications pertinentes des sous-traitants spécialisés proposés <i>seront ajoutées</i> aux qualifications du demandeur aux fins de l'évaluation, comme indiqué à la section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale.
ITA 27.1	<p>Sélection Initiale – nombre minimum (x)</p> <p>Le Maître d'Ouvrage a l'intention de sélectionner initialement le nombre suivant de Candidatures de la longue liste : (07). Ce nombre est appelé x, et est le nombre minimum à sélectionner initialement.</p> <p>Sélection Initiale – nombre maximum (y)</p> <p>Le Maître d'Ouvrage peut, à sa seule discrétion, sélectionner initialement plus que le nombre minimum de Candidatures de la longue liste. Le nombre maximal qui peut être sélectionné initialement est (10). Ce nombre est appelé y.</p>
ITA 29.7	Le Maître d'Ouvrage a l'intention d'exiger des Candidats qu'ils soumettent une Déclaration d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).
ITA 31.1	<p>Les procédures de présentation d'une plainte relative à la passation de marché sont détaillées dans le « Règlement sur les <u>marchés publics pour les emprunteurs du FPI</u> (annexe III) ». Si un Candidat souhaite déposer une plainte relative à la passation de marché, il doit soumettre sa plainte en suivant ces procédures, par écrit (par les moyens les plus rapides disponibles, c'est-à-dire par courriel ou par télécopieur), à l'adresse suivante :</p> <p>A l'attention : Monsieur MOHAMED MMADI AHAMADA</p> <p>Titre/position : Coordinateur du projet</p> <p>Employeur : Ministère des Transports Maritime et Aérien</p> <p>Adresse e-mail : connectivitecomoros@gmail.com copie à coodi.connectivitecomoros@gmail.com et rpm.connectivitecomoros@gmail.com</p> <p>En résumé, à ce stade, une plainte liée à la passation de marché peut contester l'un des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les modalités du document de Sélection Initiale ; et 2. la décision du Maître d'Ouvrage de ne pas sélectionner initialement un Candidat.

Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiées dans les formulaires de Candidature respectifs.

Contenu

Tableau 1 – Critères et exigences en matière de qualification	21
Tableau 2 – Critères et Exigences Evalués	27
1. Performances Passées.....	27
2. Capacité de gestion de marchés et de projets.....	28
3. Exigences du Maître d’Ouvrage.....	29
4. Acquisition durable	30

Tableau 1 – Critères et exigences en matière de qualification

No.	Objet	Critère	Entité unique	Spécifications de conformité			Documentation	
				Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)				
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins		
1 Critères d'Eligibilité								
1.1	Nationalité	Conforme à l'article 4.5 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes	
1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.6 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère		Sans objet	Lettre de candidature	
1.3	Exclusion par la Banque	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature	
1.4	Entreprise publique dans le pays de l'Emprunteur	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.9 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes	
1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l'Emprunteur	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article 5.1 des IC	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature	
2 Antécédents de défaut d'exécution de marché								

2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché ¹ depuis le 1 ^{er} janvier de l'année 2012.	Doit satisfaire au critère ² .	Sans objet	Doit satisfaire au critère ³ .	Sans objet	Formulaire ANT
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.10 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
2.3	Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire ANT
2.4	Antécédents de litiges	Absence d'antécédent de litiges systématiquement conclus à l'encontre du Candidat ⁴ depuis le 1 ^{er} janvier de l'année 2012.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire ANT
2.5	Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social	Déclarer tous les marchés de travaux qui ont fait l'objet de suspension ou de résiliation et/ou de saisie de la garantie de performance par le Maître d'Ouvrage pour des motifs de non-respect des exigences en matière environnementale, sociale (incluant l'exploitation et les abus sexuels (EAS) ⁵ .	Doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration.		Chaque membre doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent		Formulaire ANT-2 Déclaration de performance ESHS

¹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution par le Maître de l'Ouvrage lorsque le défaut d'exécution n'a pas été contesté par l'Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet de contestation par l'Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l'encontre de l'Entrepreneur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l'Ouvrage n'a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d'exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés.

² Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un groupement.

³ Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un groupement.

⁴ Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d'exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l'encontre du Candidat en tant qu'entité unique ou en tant que membre d'un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat.

⁵ Le Maître d'Ouvrage pourra utiliser ces informations afin d'obtenir des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements durant l'appel d'offres et le processus de vérification (due diligence) associé.

					également fournir la déclaration.		
2.6	Disqualification EAS et/ou HS par la Banque	<p>(a) Au moment de l'attribution du marché, non soumis à la disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS</p> <p>(b) Si le Candidat fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS, le Candidat doit, soit (i) fournir la preuve d'une sentence arbitrale sur la disqualification rendue en sa faveur; ou (ii) démontrer qu'il dispose de la capacité et de l'engagement adéquats pour se conformer aux obligations de prévention et d'intervention en matière d'EAS/HS ; ou (iii) fournir la preuve qu'il a déjà démontré cette capacité et cet engagement pour un autre marché de travaux financé par la Banque</p>	Doit répondre à l'exigence (y compris chaque sous-traitant)	N/A	Doit satisfaire à l'exigence (y compris chaque sous-traitant proposé par le demandeur)	N/A	Lettre de soumission de la demande, formulaire CON-4

3. Situation et Performance Financières							
3.1	Situation financière	i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de 5 000 000 d'Euros (cinq millions) et nets de ses autres engagements ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes

		(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	
		(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l’Ouvrage pour les cinq (5) dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 40 000 000 (quarante) millions d'Euros, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des 10 dernières années divisées par 10.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) de la spécification	Doit satisfaire à cinquante pour cent (50%) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2
4 Expérience							
4.1	Expérience générale de construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de membre de groupement, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des dix (10) dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2012.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP- 4.1
4.2 (a)	Expérience spécifique	Un nombre minimum de <i>trois</i> (3) de marchés similaires spécifiés ci-dessous qui ont été achevés de manière satisfaisante et substantielle en tant que maître d’œuvre, membre d'un GE, entrepreneur de gestion	Doit répondre à l'exigence	Doit répondre à l'exigence ⁸	N/A	N/A	Formulaire EXP 4.2

⁸ Dans le cas d'une entreprise coentreprise, la valeur des marchés conclus par ses membres n'est pas agrégée pour déterminer si l'exigence de la valeur minimale d'un seul marché a été respectée. Au lieu de cela, chaque contrat effectué par un membre qui contribue à satisfaire à l'exigence doit satisfaire à la valeur minimale d'un seul contrat, comme requis pour une seule entité. Pour déterminer si l'entreprise coentreprise satisfait à l'exigence du nombre total de marchés, seul le nombre de marchés conclus par les membres, dont la valeur est égale ou supérieure à la valeur minimale requise, est agrégé.

	<p>ou sous-traitant entre le 1er janvier 2012⁶⁷ et la date limite de soumission des Candidatures :</p> <p>i) N marchés, chacun de valeur minimale V ; $N = 3$ $V = 50\,000\,000 \text{ €}$</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter au moins 3 contrats distincts.</p> <p>Les contrats susmentionnés doivent inclure la conception et la construction similaires à celles des travaux proposés. S'il ne s'agit pas de conception, alors le candidat ou le sous-consultant spécialisé doit avoir m</p> <p>Une expérience minimale en matière de conception, en utilisant les marchés ci-dessus ou d'autres marchés, dans au moins trois (3) marchés d'au moins 5 (cinq) millions de dollars de composante conception.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les marchés de travaux et de conception doivent être démontrés pour les activités clés suivantes : ouvrage de protection (digue, jetée, etc.), travaux portuaires (construction de quais) 						
--	---	--	--	--	--	--	--

⁶ L'achèvement substantiel est basé sur 80% ou plus du contrat achevé.

⁷ Pour les contrats auxquels le demandeur a participé en tant que membre de coentreprise ou sous-traitant, seuls le rôle et les responsabilités du demandeur doivent être considérés comme répondant à cette exigence.

4.2b)	Expérience spécifique dans la gestion des aspects ES	Pour les marchés mentionnés à l'article 4.2 (a) ci-dessus et/ou tout autre marché [substantiellement achevé et en cours de mise en œuvre] en tant qu'entrepreneur principal, membre d'un GE ou sous-traitant entre le 1er janvier 2012 et la date limite de soumission des Candidatures, expérience de la gestion des risques et des impacts ES dans les aspects suivants: <i>Connaissance des NES de la Banque Mondiale ;</i> <i>Avoir une documentation stratégique et procédure interne en gestion ESSS des chantiers ;</i> <i>Avoir de l'expérience de marchés de construction à fort enjeu ESSS dont des mesures ESSS ont été mise en œuvre de manière satisfaisante ;</i> <i>Avoir de l'expérience en transfert de compétence ;</i> <i>Disposer de personnel dédié aux aspects ES</i>	Doit répondre à l'exigence	Doit répondre à l'exigence	Doit satisfaire aux exigences suivantes: <i>Avoir une documentation stratégique et procédure interne en gestion ESSS des chantiers ;</i> <i>Avoir de l'expérience de marchés de construction à fort enjeu ESSS dont des mesures ESSS ont été mise en œuvre de manière satisfaisante ;</i> <i>Avoir de l'expérience en transfert de compétence ;</i> <i>Disposer de personnel dédié au aspects ES</i>	Doit satisfaire aux exigences suivantes: <i>Avoir une documentation stratégique et procédure interne en gestion ESSS des chantiers ;</i> <i>Avoir de l'expérience de marchés de construction à fort enjeu ESSS dont des mesures ESSS ont été mise en œuvre de manière satisfaisante ;</i> <i>Avoir de l'expérience en transfert de compétence ;</i> <i>Disposer de personnel dédié au aspects ES</i>	Formulaire EXP – 4.2b)
-------	---	--	----------------------------	----------------------------	--	--	------------------------

Tableau 2 – Critères et Exigences Evalués

1. Performances Passées

Exigence	Score		Documentation																		
	Score maximum	Remarque																			
<p>Nombre de marchés similaires</p> <p><i>Nombre de marchés de travaux achevés de manière satisfaisante et substantielle qui dépassent le nombre spécifié dans le Tableau 1, sous-facteur 4.2 (lorsque ce nombre est x) qui sont:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>similaires aux exigences (Tableau de Référence 1, 4.2); et</i> <i>achevé au cours des dix (10) dernières années</i> <p>Méthodologie de notation :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de marchés</th> <th>[>= x+4 marchés]</th> <th>[x+3 marchés]</th> <th>[x+2 marchés]</th> <th>[x+1 marchés]</th> <th>[x marchés]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pondération</td> <td>[100]</td> <td>[70]</td> <td>[40]</td> <td>[10]</td> <td>[0]</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de marchés	[>= x+4 marchés]	[x+3 marchés]	[x+2 marchés]	[x+1 marchés]	[x marchés]	[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]						Pondération	[100]	[70]	[40]	[10]	[0]	30	Dans le cas d'un GE, tous les membres combinés seront évalués.	Formulaire EXP 4.2
Nombre de marchés	[>= x+4 marchés]	[x+3 marchés]	[x+2 marchés]	[x+1 marchés]	[x marchés]																
[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]																					
Pondération	[100]	[70]	[40]	[10]	[0]																

2. Capacité de gestion de marchés et de projets

Critères		Marquer		Documentation										
Exigence		Score maximum	Remarque	Exigence de soumission										
<p><i>Capacité de gestion de marchés/projets dans les domaines clés suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>Description du ou des systèmes de gestion de projet et de la façon dont ils seront appliqués (y compris le statut d'accréditation avec les normes internationales reconnues applicables à l'industrie)</i> <i>pratiques de gestion environnementale et sociale, et</i> <i>Utilisation de la valeur Ingénierie, innovation et amélioration continue.</i> <i>La rédaction ne doit pas dépasser 20 pages</i> 		30	Dans le cas d'une coentreprise, la capacité du membre chef de file sera évaluée	Tableau 2-PM										
<p>Méthodologie de notation :</p> <table border="1"> <tr> <td>Domaines clés : [Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</td> <td>[tous les 3]</td> <td>[2]</td> <td>[1]</td> <td>[0]</td> </tr> <tr> <td>Score initial</td> <td>[67-100]</td> <td>[34-66]</td> <td>[1-33]</td> <td>[0]</td> </tr> </table>					Domaines clés : [Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]	[tous les 3]	[2]	[1]	[0]	Score initial	[67-100]	[34-66]	[1-33]	[0]
Domaines clés : [Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]	[tous les 3]	[2]	[1]	[0]										
Score initial	[67-100]	[34-66]	[1-33]	[0]										

3. Exigences du Maître d’Ouvrage

Critères	Score		Documentation									
	Score maximum	Remarque										
Exigence												
<p><i>[Compréhension des exigences du Maître d’Ouvrage au moyen d’un aperçu des éléments suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Approche du marché (y compris le respect des exigences environnementales et sociales (ES))</i> 2. <i>Programme des principales activités de conception et de travaux</i> 3. <i>Principaux impacts et risques (y compris ceux de nature ES).]</i> <p><i>La rédaction ne doit pas dépasser 15 pages</i></p> <p>Méthodologie de notation :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Aspects clés : <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i></td> <td><i>[tous les 3]</i></td> <td><i>[2]</i></td> <td><i>[1]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> <tr> <td>Score initial</td> <td>[67-100]</td> <td>[34-66]</td> <td>[1-33]</td> <td>[0]</td> </tr> </table>	Aspects clés : <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i>	<i>[tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>	Score initial	[67-100]	[34-66]	[1-33]	[0]	30	Tableau 2-ER
Aspects clés : <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i>	<i>[tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>								
Score initial	[67-100]	[34-66]	[1-33]	[0]								

4. Acquisition durable

Critères		Score		Documentation
Exigence		Score maximum	Remarque	Exigence de soumission
<i>Pratiques d'acquisition durable) dans les domaines clés suivants :</i> 1. pratiques d'acquisition durable, et 2. Antécédents en matière d'obtention de résultats en matière d'acquisition durable.		10	Dans le cas d'une coentreprise, au moins un membre sera évalué.	Tableau 2-SP
La rédaction ne doit pas dépasser 10 pages				
Méthodologie de notation :				
Aspects clés : [Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]	[tous les 2]	[1]	[0]	
Score initial	[51-100]	[1-50]	[0]	

Section IV - Formulaires de Candidature

Tableau des formulaires

Lettre de Candidature	32
Formulaire ELI – 1.1 Formulaires de Qualification Fiche de Renseignements sur le Candidat	35
Formulaire ELI – 1.2 Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GE	36
Formulaire ANT-2 Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en Instance et Historique de Litiges ..	37
Formulaire ANT-3 Déclaration de Performance ES	39
Formulaire ANT-4 Déclaration sur Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS) ..	40
Formulaire FIN – 3.1 Situation et Performance Financière	42
Formulaire FIN – 3.2 Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction	44
Formulaire EXP – 4.1 Expérience Générale en Construction	45
Formulaire EXP – 4.2 (a) Expérience Spécifique en Construction	46
Formulaire EXP - 4.2(b) Expérience spécifique dans la gestion des aspects ES	48
Tableau 2-PM Capacité de Gestion de Marché et de projet	49
Tableau 2-ER Compréhension des Exigences du Maître d’Ouvrage.....	50

Lettre de Candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. DSI et titre: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

A l'attention de : *[insérer le nom complet du Maître de l'Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la Sélection Initiale pour la Demande de Propositions susmentionnée et déclarons que :

- (a) **Pas de réserves** : Nous avons examiné et n'avons pas de réserves sur le Document de Sélection Initiale, y compris l'/es Addendum/a No./s publiés conformément aux dispositions de l'article 8 des Instructions aux Candidats (IC): *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]* ;
- (b) **Pas de conflit d'intérêt** : Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4.6 des IC ;
- (c) **Eligibilité** : Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d'éligibilité en conformité avec l'article 4 des IC, et nous n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la Déclaration de Garantie de Soumission ou Déclaration de Garantie de Proposition telle que prévue à l'article 4.10 des IC ;
- (d) **Suspension et Radiation** : Nous, ainsi que l'un de nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du contrat, ne sommes pas soumis et ne sommes pas contrôlés par une entité ou une personne qui fait l'objet d'une suspension temporaire ou d'une interdiction imposée par le Groupe de la Banque mondiale ou une interdiction imposée par le Groupe de la Banque mondiale conformément à l'Accord pour l'exécution mutuelle des décisions d'interdiction entre la Banque mondiale et d'autres banques de développement. De plus, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois ou règlements officiels du pays du Maître d'Ouvrage ou en vertu d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- (e) **Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS)** : *[sélectionnez l'option appropriée parmi (i) à (v) ci-dessous et supprimez les autres].*

Nous *[lorsque en GE, insérer : « y compris l'un des membres du GE »]*, et l'un de nos sous-traitants:

- (i) [n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
- (ii) [sommes susceptibles d'être disqualifiés par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
- (iii) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.]
- (iv) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Par la suite, nous avons fourni et démontré que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d'intervention en matière d'EAS et de HS.]
- (v) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons joint des documents démontrant que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d'intervention en matière d'EAS et de HS.]

(f) **Entreprise ou Institution Étatique** : [sélectionnez l'option appropriée et supprimez l'autre] [Nous ne sommes pas une entreprise ou une institution étatique] / [Nous sommes une entreprise ou une institution étatique, mais nous répondons aux exigences de l'article 4. 9 des IC] ;

(g) **Sous-traitants et Sous-traitants Spécialisés** : Conformément aux articles 24.2 et 25.2 des IC, nous prévoyons de sous-traiter les parties suivantes du marché :

[Insérez toute partie du marché que le Candidat a l'intention de sous-traiter avec tous les détails des Sous-traitants Spécialisés, leur qualification et leur expérience]

(h) **Commissions, gratifications, honoraires** : Nous déclarons que les commissions, gratifications ou honoraires **suivants** ont été payés ou doivent être payés en ce qui concerne le processus de Sélection Initiale, le processus de Demande de Propositions correspondant ou l'exécution du Marché :

<u>Nom du Destinataire</u>	<u>Adresse</u>	<u>Raison</u>	<u>Quantité</u>
[insérer le nom complet de chaque occurrence]	[insérer rue/numéro/ville/pays]	[indiquer la raison]	[préciser le montant la monnaie, la valeur, le taux de change et l'équivalent en dollars américains]

[Si aucun paiement n'est effectué ou promis, ajoutez la déclaration suivante : « Aucune commission ou gratification n'a été ou ne doit être payée par nous à des agents ou à un tiers lié à cette Candidature.]

- (i) **Non tenu d'accepter :** Nous comprenons que vous pouvez annuler le processus de Sélection Initial à tout moment et que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute demande que vous pourriez recevoir ni d'inviter les candidats **initialement** sélectionnés à soumettre une proposition pour le marché faisant l'objet de ce processus de Sélection Initial, sans encourir aucune responsabilité envers les Candidats, conformément à l'article 26.1 des IC.
- (j) **Vrai et correct :** Toutes les informations, déclarations et descriptions contenues dans la Candidature sont à tous égards vraies, correctes et complètes au meilleur de notre connaissance et de notre croyance.

Signe [insérer là où les signatures d'un ou de plusieurs représentants autorisés du Canada]

Nom à inscrire le nom complet de la personne qui signe la Candidature

En qualité de *[insérer la qualité de la personne signant la Charte civique]*

Demande autorise à signer la candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat [Insérer le nom complet du Candidat ou le nom du GE]

Adresse *[insérer le numéro de rue/ville ou l'adresse de la ville/pays]*

Daté le *[insérer le jour]* jour de *[insérer le mois]*, *[insérer l'année]*

[Pour un GE, soit tous les membres doivent signer, soit seulement le représentant autorisé, auquel cas la procuration à signer au nom de tous les membres doit être jointe]

Formulaire ELI – 1.1
Formulaires de Qualification
Fiche de Renseignements sur le Candidat

[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: *[insérer la date (jour, mois, année)]*

DSI No.: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement ou d'intention d'enregistrement du Candidat : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Candidat]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Candidat]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]</i>
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après :
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l'article 4.2 des IC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle de l'Acheteur, en conformité avec l'article 4.9 des IC. <input type="checkbox"/> Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire

Formulaire ELI – 1.2

Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GE

[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d'un GE (si le Candidat est un GE), ainsi que par les Sous-traitants Spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché résultant de la Sélection Initiale]

Date: *[insérer la date (jour, mois, année)]*

DSI No.: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après :
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle de l'Acheteur en conformité avec l'article 4.9 des IC. <input type="checkbox"/> Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire

Formulaire ANT-2

Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en Instance et Historique de Litiges

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. DSI et titre : *[numéro et titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification et Exigences			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	
Litiges en instance, en conformité à la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification et Exigences			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, sous-facteur 2.3.			
Année	Montant du litige	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie ayant initié le litige <i>[indiquer « Maître de l'Ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i> Statut du litige <i>[indiquer s'il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>

		<p>Identification du marché :</p> <p>Nom du Maître de l’Ouvrage :</p> <p>Adresse du Maître de l’Ouvrage :</p> <p>Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i></p> <p>Partie ayant initié le litige <i>[indiquer « Maître d’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i></p> <p>Statut du litige <i>[indiquer s’il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]</i></p>	
Historique des Litiges conformément à la section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences			
<p><input type="checkbox"/> Aucun Historique de Litige conformément à la section III, Tableau 1 Critères de Qualification et Exigences, Sous-facteur 2.4.</p> <p><input type="checkbox"/> Historique de Litige conformément à la section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.4, comme indiqué ci-dessous.</p>			
Année de remise des prix	Résultat en pourcentage de la valeur nette	Identification du contrat	Montant total du contrat(devise),équivalent USD (taux de change)
<i>[insérer l’année]</i>	<i>[insérer le pourcentage]</i>	<p>Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet du marché, le numéro et toute autre identification]</i></p> <p>Nom du Maître d’Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i></p> <p>Adresse du Maître d’Ouvrage : <i>[insérer rue/ville/pays]</i></p> <p>Question en litige : <i>[indiquer les principales questions en litige]</i></p> <p>Partie à l’origine du différend : <i>[indiquer « Employeur » ou « Entrepreneur »]</i></p> <p>Motif(s) du litige et de la décision d’attribution <i>[indiquer la ou les raisons principales]</i></p>	<i>[insérer le montant]</i>

Formulaire ANT-3

Déclaration de Performance ES

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE et chaque Sous-traitant spécialisé]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. DSI et titre : *[numéro et titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Déclaration de Performance Environnementale et Sociale selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification, et Exigences			
<p><input type="checkbox"/> Pas de suspension ou résignation de marché : Il n'y a pas eu de marché suspendu ou résilié ou faisant l'objet de saisie de garantie de performance pour des motifs liés à la performance Environnementale et Sociale depuis la date spécifiée à la Section III, Critères de Qualification, et Exigences, Sous-Facteur 2.5.</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration de suspension ou résiliation de marché : Le(s) marché(s) ci-après ont fait l'objet de suspension ou résiliation ou de saisie de garantie de performance par un Maître d'Ouvrage pour des motifs liés à la performance Environnementale et Sociale depuis la date spécifiée à la Section III, Critères de Qualification, Sous-Facteur 2.5. Les détails sont fournis ci-après :</p>			
Année	Fraction non exécutée du contrat	Identification du marché	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent \$US)
[insérer l'année]	[indiquer le montant et pourcentage]	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de suspension ou résiliation : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)), par ex. défaut relatif à EAS/VCS]</i>	[insérer le montant]
[insérer l'année]	[indiquer le montant et pourcentage]	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de suspension ou résiliation: <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	[insérer le montant]
...	...	[fournir la liste de tous les marchés concernés]	...
Saisie de Garantie de Performance par le Maître d'Ouvrage pour des motifs liés à la performance ES			
Année	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en \$US)	
[insérer l'année]	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de saisie de garantie de performance : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)), par ex. défaut relatif à EAS/VCS]</i>	[insérer le montant]	

Formulaire ANT-4

Déclaration sur Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS)

[Le tableau suivant doit être rempli par le demandeur, chaque membre d'une coentreprise et chaque sous-traitant proposé par le demandeur]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE ou du Sous-traitant : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Déclaration EAS et/ou HS

conformément à la Section III, Critères de Qualification, et Exigences

Nous:

- (a) n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS
- (b) faisons l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS
- (c) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS. Une sentence arbitrale sur le cas de disqualification a été rendue en notre faveur.
- (d) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons par la suite démontré que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations EAS/HS.
- (e) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons joint des preuves démontrant que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations EAS/HS.

[Si (c) ci-dessus est applicable, joindre la preuve d'une sentence arbitrale rendue en la faveur du Candidat sur les questions sous-jacentes à la disqualification.]

[Si (d) ou (e) ci-dessus sont applicables, fournissez les informations suivantes :]

Période de disqualification : De : _____ À : _____

S'ils ont déjà été fournis pour un autre marché de travaux financé par la Banque, les détails des preuves démontrant une capacité et un engagement adéquats à se conformer aux obligations EAS/HS (conformément à (d) ci-dessus)

Nom du Maître d'Ouvrage : _____

Nom du projet :

Description du marché :

Bref résumé des éléments de preuve fournis :

Coordonnées : (Tél., courriel, nom de la personne-ressource) :

Comme solution de rechange aux éléments de preuve figurant à l'alinéa (d), d'autres éléments de preuve démontrant une capacité et un engagement adéquats à se conformer aux obligations en matière d'EAS/HS (conformément à **l'alinéa (e) ci-dessus**) *[joindre les détails appropriés]*.

Formulaire FIN – 3.1

Situation et Performance Financière

[Le tableau suivant doit être rempli pour le Candidat et par chaque membre d'un GE]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Renseignements financiers

Données financières en équivalent \$EU	Antécédents pour les _____ () dernières années (Équivalent en milliers de \$EU et taux de change*)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
Information du bilan					
1. Actif total (AT)					
2. Passif total (PT)					
3. Valeur nette (VN)= [1-2]					
4. Actifs circulants (AC)					
5. Dette à court terme (DC)					
6. Fonds de roulement (FR)= [4-5]					
7. Ratio courant =[4/5]					
Information des comptes de résultats					
8. Recettes totales (RT)					
9. Bénéfices avant impôts (BAI)					
10. Retour sur capitaux= [9/3ap*]					
11. Ratio d'endettement =[3/1]					

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

2. Source de financement

[Chaque Candidat, et dans le cas d'un Groupement, chacun des membres du groupement doit remplir le tableau ci-après]

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

No.	Source de financement	Montant (équivalent \$EU)
1		
2		
3		

3. Documents financiers

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

- (a) Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
- (b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
- (c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- (d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Ci-joint copies des états financiers¹ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

¹ Si l'état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédent la candidature, le motif doit en être fourni

Formulaire FIN – 3.2

Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction

[Formulaire à compléter par le Candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GE.]

Nom du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE : [insérer le nom complet]

Numéro du DSI et titre : [insérer le numéro du DSI et le titre]

Page [insérer le numéro de page] de [insérer le nombre total] pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)			
Année	Montant et monnaie	Taux de change*	Equivalent \$EU
[indiquer l'année civile]	[insérer le montant et la monnaie]		
		**Chiffre d'affaires moyen des activités de construction	

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**Le chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction en \$EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d'années spécifié dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 3.2.

Formulaire EXP – 4.1

Expérience Générale en Construction

[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GE.]

Nom du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE : [insérer le nom complet]

Numéro du DSI et titre : [insérer le numéro du DSI et le titre]

Page [insérer le numéro de page] de [insérer le nombre total] pages

[Indiquer les marchés qui montrent une activité de construction continue au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/année de départ	Mois/année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat
[insérer mois/année]	[insérer mois/année]	Nom du marché : [insérer le nom complet] Brève description des Travaux réalisés par le candidat : [insérer une brève description des travaux] Montant du marché : [insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent \$EU*] Taux de change : [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en \$EU] Nom du Maître de l'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Montant du marché : Taux de change : Nom du Maître de l'Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Montant du marché : Taux de change : Nom du Maître de l'Ouvrage : Adresse :	_____

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

Formulaire EXP – 4.2 (a)

Expérience Spécifique en Construction

(Tableau 1, 4.2 et Tableau 2)

[Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GE ou par un sous-traitant spécialisé.]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Numéro de marché similaire : <i>[insérer numéro du marché similaire] sur [insérer nombre total de marchés requis]</i>	Information					
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>					
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>					
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>					
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Partenaire GE	<input type="checkbox"/> Ensemblier	<input type="checkbox"/> Sous-traitant		
Montant du marché :	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]</i>		<i>\$EU : [insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent dollars des EU *]</i>			
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la part en montant du montant total du marché, ainsi que le rôle et les responsabilités	<i>[indiquer le pourcentage du total]</i> %	<i>[indiquer le montant en monnaie du marché]</i>	<i>[indiquer le montant en équivalent dollars des EU] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en \$EU*]</i>			
<i>Insérer le rôle et les responsabilités]</i>						
Description de la similitude conformément à la Section III Tableau 1, 4.2						
Taille physique des rubriques des marchés exigés	<i>[insérer la taille physique des rubriques]</i>					
Complexité	<i>[insérer la description de la complexité]</i>					

Méthodes/Technologie	<i>[insérer les aspects spécifiques des méthodes/technologie impliquées dans le marché]</i>
Marché Similaire No. <i>[insérer le numéro] de [insérer le nombre de marchés exigés]</i>	Information
Autres caractéristiques	<i>[insérer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Exigences du Maître d’Ouvrage]</i>
Nom du Maître d’Ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]</i>
Adresse électronique :	<i>[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]</i>
* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change	

Formulaire EXP - 4.2(b)

Expérience spécifique dans la gestion des aspects ES

[Le tableau suivant doit être rempli pour les marchés exécutés par le Candidat et chaque membre d'un GE]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Exigence Clé no 1 conformément à l'article 4.2 (b): _____

Identification du Marché				
Date d'attribution				
Date d'achèvement				
Rôle dans le Marché	Entrepreneur principal <input type="checkbox"/>	Membre de JV <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en gestion <input type="checkbox"/>	Sous-traitant <input type="checkbox"/>
Montant total du Marché			US\$	
Détails de l'expérience pertinente				

2. Exigence Clé no 2 conformément à l'article 4.2 (b) : _____

3. Exigence Clé no 3 conformément à l'article 4.2 (b) : _____

...

Tableau 2-PM
Capacité de Gestion de Marché et de projet

Tableau 2-ER
Compréhension des Exigences du Maître d’Ouvrage

Section V. Pays éligibles

Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services financés par la Banque mondiale :

Conformément à l'article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, les individus, les fournitures, ou marchés de travaux ou services, en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent processus de Sélection Initiale :

En conformité avec l'article 5.1 (a) des IC : *aucun pays ne fait l'objet d'une exclusion.*

En conformité avec l'article 5.1 (b) des IC : « *aucun pays ne fait l'objet d'une exclusion.*

* H O H Q 7 D U L K 6 D \ Ō

% X E H O J H V D \ Ō O Ō (O H N W U R Q L N Ø P] D . D Q X Q X Q D J | U H * • Y H Q O L (O H N W U R Q L N Ø P] D L O H L P] D O D Q P Ø ū W Ø U
(Y U D N V R U J X O D P D V Ø K W W S V R G D E R U V D H E \ V W R E E R U J W U W E U L] H H Q Y L V L R Q 6 R U J X O D % 6 1 % - + 5 D G U H V L Q G H Q

Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption

Directives de Passation des marchés de biens, travaux et services (autres que les services de consultants) financés par les prêts de la BIRD, et les dons et crédits de l'AID aux Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011 :

« Fraude et Corruption

1.16 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹¹. En vertu de ce principe, la Banque

- (a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
 - (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
 - (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
 - (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
 - (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution) ; et
 - (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

¹¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- (b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- (c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- (d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque¹², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation¹³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- (e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

¹² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

¹³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

PARTIE 2 - Spécifications des Travaux

Section VII. Exigences du Maître d’Ouvrage

Table des matières

Section VII. Exigences du Maître d’Ouvrage.....	56
1. Description des Travaux.....	57
2. Calendrier des Travaux.....	59
3. Site et Autres Données	60
4. Exigence Environnementale et Sociale (ES)	62

1. Description des Travaux

1. Description sommaire des Ouvrages

Le Projet de Connectivité inter-îles des Comores (PICMC) a été mis en œuvre par le Ministère des Transports Maritime et Aérien, et financé par la Banque mondiale. Ce projet vise à déterminer comment améliorer la connectivité maritime entre les îles de l'Union des Comores.

La première composante du Programme du projet PICMC est l'amélioration des infrastructures du Port de BOINGOMA.

Un Avant-Projet Définitif (APD) a été réalisé et un extrait de ce dernier sera annexé au Dossier d'Appel d'Offres. Le candidat se basera sur l'APD pour répondre à la solution de base mais pourra également proposer une solution variante.

Les ouvrages principaux sont :

- Un quai marchandises
- Un quai passagers / pêches
- Une digue de protection
- Un terre-plein de stockage
- Bâtiments

Il est prévu une tranche ferme (mobilisation, dragage et digue) et une tranche conditionnelle (quais et infrastructures). Une protection de la digue sera très certainement à prévoir si la tranche conditionnelle démarre dans un délai éloigné de la fin des travaux de la tranche ferme.

Un extrait du plan d'aménagement proposé dans l'APD est donné à titre indicatif :



2. Exigences Légales et Réglementaires

Les conditions de travail doivent être conformes au droit applicable à l’Union des Comores.

La réglementation applicable est celle en vigueur dans les domaines suivants :

- *Règles de construction générale*
- *Ouvrages géotechniques*
- *Ouvrages en béton*
- *Ouvrages maritimes*

3. Exigences Fonctionnelles et/ou de Performance

Les principaux principes de fonctionnement sont les suivants :

- *Un doublement de la largeur de la jetée d'accès afin de permettre les trafics de camions, passagers et véhicules, pêcheurs, etc.*
- *Un élargissement des quais pour fluidifier et sécuriser les opérations et autoriser un minimum de stockage temporaire sur le quai marchandises*
- *Les cotes de dragage permettant l'accès des navires de marchandises et ferries*
- *Le chenal d'accès n'autorisera pas le croisement des navires*
- *Le cercle d'évitage sera égal à 2 fois la longueur du navire*

Le port de BOINGOMA devra pouvoir accueillir les navires suivants :

- *Un navire Ro-Pax pour le transport des passagers et/ou de véhicules légers (maximum 3,5t),*
- *Un navire de marchandises générales*
- *2 navires de pêche à couple si le navire Ro-Pax est présent, sinon 3 à quai*
- *8 embarcations passagers de petites tailles dites à « coque en V »*

Les éléments du programme à retenir sont les suivants :

- *Nouveau quai de 136 ml de long dans le prolongement du quai actuel*
- *Nouveau quai de 120 ml de long à l'extrémité du premier quai*
- *Cote de dragage retenue à -5,00 m CM pour la souille du quai de marchandise*
- *Digue de protection à talus*
- *Réhabilitation de la jetée d'accès*
- *Aménagement d'une zone de chargement / déchargement pour les embarcations à coque en V*
- *Accès maritime sécurisé pour les navires*
- *Aménagement du terre-plein*
- *Bâtiments : gare maritime avec contrôle et règle de sécurité ISPS, hangar de stockage des marchandises*
- *Voirie et réseaux*
- *Clôture, ISPS*

Les entrants techniques, qui devront rester inchangés, sont les suivants

- *Linéaire de quai*
- *Profondeur du quai marchandise*
- *Nombre d'appontement bateaux en V*
- *Surface de terre-plein (12 800 m²)*
- *Attente des bâtiments*

L'accès au port de BOINGOMA sera par la route et l'accès au port existants. L'accès au site devra être sécurisé.

4. Exigence d'Assurance de la Qualité

Les exigences d'Assurance de la Qualité sont celles de la Banque Mondiale.

- 5. *Toute autre caractéristique importante*
- 6. *NA*

2. Calendrier des Travaux

Le délai maximum de réalisation des travaux est de trois (3) ans, y compris la période de préparation et d’amenée du matériel.

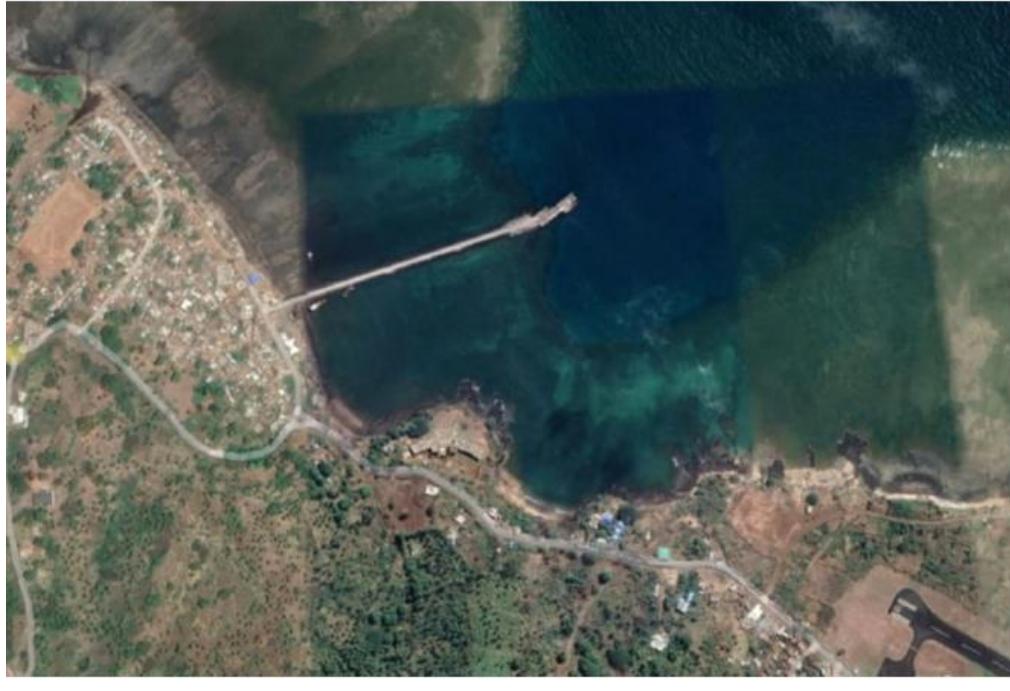
Le démarrage des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2023.

Les délais de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle seront donnés dans le Dossier d’Appel d’Offres.

3. Site et Autres Données

Le Port de BOINGOMA est situé sur l’île de Mohéli.





Port de BOINGOMA – Source google Earth

La description des infrastructures existantes sera donnée plus précisément dans le Dossier d’Appel d’Offres. Il est proposé aux candidats de réaliser une visite de site dès cette phase de Sélection Initiale, afin que les candidats puissent voir l’état actuel des ouvrages existants et poser les questions nécessaires lors de cette visite de site.

Les infrastructures maritimes initiales ont été construites en 2000. A la suite du cyclone Kenneth en 2019, les ouvrages ont été fortement dégradés et des travaux de réparations ont été entrepris en 2020/2021. La consistance des travaux était la suivante :

- Démolition des parties dégradées en béton,
- Fouille pour assise des blocs béton
- Mise en œuvre de blocs béton préfabriqués,
- Réalisations des réparations de l’ouvrage en béton armé,
- Fourniture de défenses pneus et de leur chaîne de fixation en acier.

4. Exigence Environnementale, Sociale, Hygiène et Sécurité (ESHS)

CONTENU RECOMMANDÉ POUR DES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

L’objectif d’une politique applicable aux Travaux devrait au minimum être formulé en vue d’intégrer la protection de l’environnement, l’hygiène et la sécurité au travail et dans les communautés concernées, l’égalité des sexes, la protection des enfants, les groupes vulnérables (y compris les handicapés), la violence à caractère sexiste (VCS), la prévention et l’information concernant le VIH/SIDA, et l’engagement des parties prenantes dans les processus de planification, les programmes et activités des parties concernées par la réalisation des Travaux.

La politique applicable devrait dans toute la mesure du possible être brève mais spécifique et explicite, et mesurable afin de permettre de rendre compte de la conformité aux règles applicables. Au minimum, la politique doit contenir les engagements suivants :

1. appliquer les bonnes pratiques professionnelles internationales pour la protection et la conservation de l’environnement naturel et minimiser les impacts inévitables ;
2. procurer et maintenir un cadre de travail respectant l’hygiène et la sécurité et des systèmes de travail sûres ;
3. protéger la santé et la sécurité des communautés locales et des usagers, avec une attention particulière pour les personnes handicapées, âgées ou plus généralement vulnérables ;
4. assurer que les conditions d’embauche et de travail de tous les travailleurs engagés pour les Travaux se conforment aux conventions du BIT relatives à la main d’œuvre auxquelles le pays hôte a adhéré ;
5. ne pas tolérer les activités illégales et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre. Ne pas tolérer les activités VCS, atteintes sexuelles aux enfants, et harcèlement sexuel et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre ;
6. adopter une perspective sexo-spécifique et procurer un cadre favorisant l’égalité des hommes et des femmes dans la participation à la planification et à la préparation des Travaux et leur permettant d’en bénéficier de manière égale ;
7. travailler de manière collaborative, y compris avec les usagers in fine des Travaux, les autorités concernées, les entreprises et les communautés locales ;
8. entendre et écouter les personnes et organisations affectées et répondre à leurs préoccupations, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables, handicapées, ou âgées ;
9. procurer un cadre faisant la promotion d’échange d’information, de vues et d’idées en toute liberté et sans crainte de représailles ;
10. minimiser le risque de transmission VIH et réduire les effets de VIH/SIDA liés à la réalisation des Travaux. Le document de politique devrait être signé par la plus haute autorité du Maître d’Ouvrage, afin de signaler l’intention de mettre la politique en œuvre de manière rigoureuse

L’entreprise a les mêmes exigences à respecter.

SECTION VII – CRITERES D’EVALUATION ET DE PRE-QUALIFICATION POUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTALES,SOCIALES, SANTE E, ET SECURITE

Critères	Informations complémentaires
Tableau des critères de Pré-qualification :	
Ce tableau contient 5 critères de pré-qualification relatifs aux aspects ESSS, qui ont pour but de s’assurer que les entreprises possèdent l’expérience ESSS nécessaire et sont qualifiées pour répondre de manière satisfaisante aux enjeux ESSS des travaux :	En fonction des enjeux identifiés en matière ESSS, il conviendra (i) de définir les critères de pré-qualification devant être maintenus et (ii) d’ajuster les critères de pré-qualification le nécessitant.
<p>➤ Critère 5.1 Certification(s) ESSS :</p> <p>Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente, en cours de validité et applicable au Chantier :</p> <p>Vu l’ampleur du projet et le fait qu’il a été classé à risque environnemental et social élevé, les certification suivantes ou norme internationale équivalente sont demandés</p> <p><i>[Sélectionner les certifications exigées en cochant la/les case(s) correspondante(s)]</i></p>	<p>Etant un projet évalué à risque environnemental et social élevé il est demandé à l’entreprise de posséder les certifications ou norme internationale équivalente suivantes :</p> <p>Certification de gestion de la qualité ISO 9001;</p> <p>Certification de gestion environnementale ISO 14001;</p> <p>Certification de gestion de la santé et de la sécurité ISO 45001</p>
<p>➤ Critère 5.2 – Documentation ESSS :</p> <p>“Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSS des chantiers, acceptables pour le Maître d’Ouvrage :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d’une Charte éthique. 2. Existence d’un dispositif de contrôle du respect des engagements ESSS par les sous-traitants et tous les partenaires du Candidat. 3. Existence de procédures officielles de l’entreprise pour la gestion des points sensibles suivants : <p><i>[Sélectionner seulement les points sensibles s’appliquant aux travaux en cochant les cases correspondantes]</i></p>	<p>Les points 1 et 2 sont des documents que les entreprises sérieuses doivent normalement posséder. Ces documents devraient donc toujours être demandés lors d’un appel d’offres international.</p> <p>S’agissant du point 3, il est nécessaire d’effectuer une sélection des points sensibles, tels qu’identifiés lors des études d’impact environnemental et social et dans le plan de gestion environnementale et sociale - PGES), pour lesquels l’entreprise devra soumettre ses documents de procédure interne.</p>
<p><i>[Sélectionner seulement les points sensibles s’appliquant aux travaux en cochant les cases correspondantes]</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ressources ESSS et organisation du suivi ;</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion des Zones d’Activités (bases-vie, carrières, zones d’emprunt, de stockage) ;</p> <p><input type="checkbox"/> Santé & Sécurité sur les chantiers ;</p> <p><input type="checkbox"/> Recrutement local et formations ESSS de la main d’œuvre locale (renforcement des capacités), des sous-traitants et partenaires locaux (transfert de compétence) ;</p>	

Critères	Informations complémentaires
<input type="checkbox"/> Relations avec les parties prenantes, information et consultation des communautés locales et des autorités ; <input type="checkbox"/> Gestion de la circulation ; <input type="checkbox"/> Produits dangereux ; <input type="checkbox"/> Rejets liquides (effluents) ; <input type="checkbox"/> Protection des ressources en eau ; <input type="checkbox"/> Emissions dans l’air, bruit et vibrations ; <input type="checkbox"/> Gestion des déchets ; <input type="checkbox"/> Biodiversité : protection de la faune et de la flore ; <input type="checkbox"/> Remise en état et revégétalisation des sites ; <input type="checkbox"/> Erosion et sédimentation ; <input type="checkbox"/> Lutte contre les maladies transmissibles (HIV/SIDA, paludisme, etc.)."	
➤ Critère 5.3 – Expérience ESSS : Expérience de <i>[deux]</i> marchés de construction à fort enjeu ESSS et réalisés dans les <i>[10]</i> dernières années pour lesquels les mesures ESSS ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux.	Il convient de préciser le nombre d’expériences similaires attendu et la période durant laquelle ces expériences ont dû avoir lieu.
➤ Critère 5.4 - Expérience spécifique de transfert de compétence ESSS : Expérience d’un (1) marché de construction réalisé dans des pays en développement ou émergents dans les cinq (5) dernières années pour lequel un programme de transfert de compétence à un partenaire local ou de formation de la main d’œuvre locale de l’entrepreneur sur les aspects ESSS a été mis en œuvre de manière satisfaisante.	Il faudra fournir la preuve d’un transport de compétence à un partenaire local ou activité similaire ceci peut être un rapport d’activité ESSS présentant les activités de formation, les supports de formation avec fiches de présence
➤ Critère 5.5 - Experts ESSS : Disponibilité de personnel au sein de l’entreprise dédié aux sujets ESSS : Responsable Environnemental et Social, et/ou Responsable Santé et Sécurité.	L’entreprise doit avoir du personnel dédié aux aspects ESSS

RECOMMANDATION DE L’EIES DU PORT DE BOINGOMA POUR LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRE

Les dispositifs suivants décrivent les mesures d’atténuation, d’évitement et de compensation des différents impacts négatifs du projet de réhabilitation du port de BOINGOMA tant en phase de préparation/construction qu’en phase d’exploitation.

Concernant la phase de préparation/construction, cette partie décrit les mesures environnementales et sociales à inclure dans le dossier d’appel d’offre (DAO) pour la sélection de l’entreprise de travaux (maître d’œuvre), puis dans le contrat qui liera celle-ci à l’UGP/PICMC. Pour ce qui concerne le dossier d’appel d’offres, la partie décrit les mesures qui pourront nécessiter l’élaboration de devis quantitatifs chiffrés de la part des soumissionnaires. Cette partie ne se substitue pas au DAO pour l’Entreprise mais présente les mesures qui, si elles ne sont pas déjà dans le DAO, devront y être ajoutées. Les quantités mentionnées dans le PGES sont indicatives. Les soumissionnaires seront tenus de faire leur propre estimation afin d’établir leurs coûts. En outre, l’entreprise de travaux devra se conformer à l’ensemble des normes environnementales et sociales identifiées dans l’EIES (ce document constituera une annexe au DAO).

Chaque mesure sera ensuite à inscrire au contrat de l’entreprise, accompagnée d’autres dispositions (obligations et interdictions) qui n’entraînent pas de coût. L’entreprise sera responsable de l’application des mesures par ses sous-traitants. Pour cela, elles devront transmettre les mesures listées dans le PGES à l’ensemble des prestataires intervenant sur le chantier. L’entreprise doit assurer le suivi, tenir des registres et soumettre des rapports périodiques à l’UGP/PICMC sur les points suivants :

- Disponibilité du personnel clé : Responsable environnement et social, spécialiste de la gestion environnementale ; spécialiste de la gestion sociale ; spécialiste de la santé et de la sécurité ; responsable des relations avec la communauté.
- Sécurité : heures travaillées, incidents enregistrables et analyse des causes profondes correspondantes (incidents avec perte de temps, cas de traitement médical), cas de premiers secours, quasi-accidents à fort potentiel, et activités correctives et préventives requises (par exemple, analyse révisée de la sécurité du travail, équipement nouveau ou différent, formation professionnelle, etc.)
- Incidents environnementaux et accidents évités de justesse : incidents environnementaux et accidents évités à fort potentiel (poussière, érosion, déversements, dégradation de l’habitat) et comment ils ont été traités, ce qui reste à faire et les leçons apprises.
- Accidents de la circulation (véhicules du projet et véhicules hors projet) : indiquer la date, le lieu, les dommages, la cause, le suivi.
- Statut des permis et des accords : zones/installations pour lesquelles des permis sont requis (carrières, asphalte), zones pour lesquelles des accords avec les propriétaires fonciers sont requis (zones d’emprunt et de détérioration).
- Principaux travaux : ceux qui ont été entrepris et achevés, l’état d’avancement par rapport au calendrier du projet, et les principaux fronts de travail (zones de travail).
- Exigences environnementales et sociales : incidents de non-conformité avec les permis et la législation nationale (non-conformité juridique), engagements du projet ou autres exigences environnementales et sociales.
- Inspections et audits environnementaux et sociaux : effectués par des contractants, des ingénieurs indépendants, des autorités contractantes ou autres - avec indication de la date, du nom de l’inspecteur ou de l’auditeur, des sites visités et des dossiers examinés, des principales conclusions et des mesures prises. Les inspections et audits se feront à une fréquence semestrielle
- Travailleurs : nombre de travailleurs, indication de l’origine (expatrié, local, ressortissants non locaux), sexe, âge avec preuve qu'il n'y a pas de travail des enfants, et niveau de compétence (non qualifié, qualifié,

supervision, professionnel, gestion). Un mécanisme de gestion des plaintes opérationnel est proposé au point 9.4 de l'EIES du port de BOINGOMA qui constituera un document annexe au DAO.

- Logements/campements : état de la conformité des logements avec la législation nationale et locale et les bonnes pratiques ; mesures prises pour recommander/exiger l'amélioration des conditions ou pour améliorer les conditions.
- Formation environnementale et sociale, y compris VBG : dates, nombre de participants et thèmes.
- Gestion de l'entreprise : détails de tout travail effectué en dehors des limites du site ou des impacts majeurs hors site causés par la construction en cours - y compris la date, le lieu, les impacts et les actions entreprises.
- Engagement des parties prenantes externes : faits marquants, y compris les réunions formelles et informelles, et la divulgation et la diffusion d'informations, y compris une ventilation des femmes et des hommes consultés.
- Détails des risques de sécurité : détails des risques auxquels les contractants peuvent être exposés pendant l'exécution de leurs travaux - les menaces peuvent provenir de tiers extérieurs au projet.
- Griefs des travailleurs : détails, y compris la date de l'incident, le grief et la date de soumission ; les mesures prises et les dates ; la résolution (le cas échéant) et la date ; et le suivi restant à faire - les griefs énumérés doivent inclure ceux reçus depuis le rapport précédent et ceux qui n'étaient pas résolus au moment de ce rapport.
- Griefs des parties prenantes externes : grief et date de soumission, action(s) prise(s) et date(s), résolution (le cas échéant) et date, et suivi à prendre - les griefs énumérés doivent inclure ceux reçus depuis le rapport précédent et ceux qui n'étaient pas résolus au moment de ce rapport. Les données relatives aux griefs doivent être ventilées par sexe.
- Changements majeurs apportés aux pratiques environnementales et sociales des contractants.
- Gestion des lacunes et des performances : les mesures prises en réponse à des avis de lacunes ou à des observations antérieures concernant les performances en matière environnementale et sociale et/ou les plans de mesures à prendre doivent continuer à être signalées à l'autorité contractante jusqu'à ce qu'elle détermine que le problème est résolu de manière satisfaisante.

ANNEXE B
LE PACTE D’INTÉGRITÉ DE L’AFD¹⁴

Appel d’offres/propositions/No. _____ de contrats

À: _____

Nous déclarons et nous engageons à ce que ni nous ni personne, y compris tout membre de notre joint-venture ou l’un de nos fournisseurs, sous-traitants, sous-traitants, consultants, sous-consultants, lorsqu’ils existent, agissant en notre nom avec l’autorité requise ou avec notre connaissance ou notre consentement, ou facilités par nous, n’avons engagé, ou ne s’engageront, dans une activité interdite par la Politique générale de lutte contre la corruption de l’AFD, Fraude, pratiques anticoncurrentielles, blanchiment d’argent et financement du terrorisme (« Politique générale de l’AFD ») dans le cadre du présent processus de passation de marchés et (en cas d’attribution) de l’exécution du contrat susmentionné (« Contrat »), y compris toute modification y afférente.¹⁵

Nous reconnaissons que la participation de l’AFD au financement du Contrat est soumise à la Politique Générale de l’AFD. A ce titre, nous reconnaissons que l’AFD ne sera pas en mesure de participer au financement du Contrat si nous, y compris tout membre de notre coentreprise, ou l’un de nos fournisseurs, sous-traitants, consultants ou sous-consultants sommes inéligibles à la suite d’une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ou figurent sur l’une des listes suivantes (listes de sanctions de l’AFD) :

<i>Liste des sanctions financières de l’UE</i>	https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions_fr
<i>Français liste des sanctions financières</i>	http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248_Dispositif-National-de-Gel-Terroriste
<i>Liste des sanctions commerciales de l’UE</i>	https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-08-04.pdf

Nous autorisons, et ferons en sorte que nos sous-traitants, sous-consultants, agents (déclarés ou non), personnel, consultants, prestataires de services ou fournisseurs, permettent à l’AFD d’inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs au processus de passation et/ou à l’exécution du Contrat (en cas d’attribution), et de les faire auditer par des auditeurs nommés par l’AFD.

Nous acceptons de conserver tous les comptes, dossiers et autres documents (que ce soit en format papier ou électronique) liés à l’approvisionnement et à l’exécution du contrat.

Nom: En qualité de: _____

¹⁴Note de rédaction: Dans le cas de processus d’approvisionnement concurrentiels, ce document doit être annexé au formulaire de soumission des soumissions/propositions. En cas de procédure non concurrentielle, ce document sera annexé au contrat respectif.

¹⁵ Disponible à l’adresse <https://www.afd.fr/fr>.

Dûment habilité à signer au nom et pour le compte de:¹⁶ _____

Signature_____ Daté :_____

¹⁶ Dans le cas d'une coentreprise, le nom de l'entreprise commune sera inséré ici, et le Pacte sera signé par la personne dûment autorisée à signer la demande, soumissionner ou proposer au nom du demandeur, proposer, enchérisseur ou consultant.